Val-et-Châtillon

2020

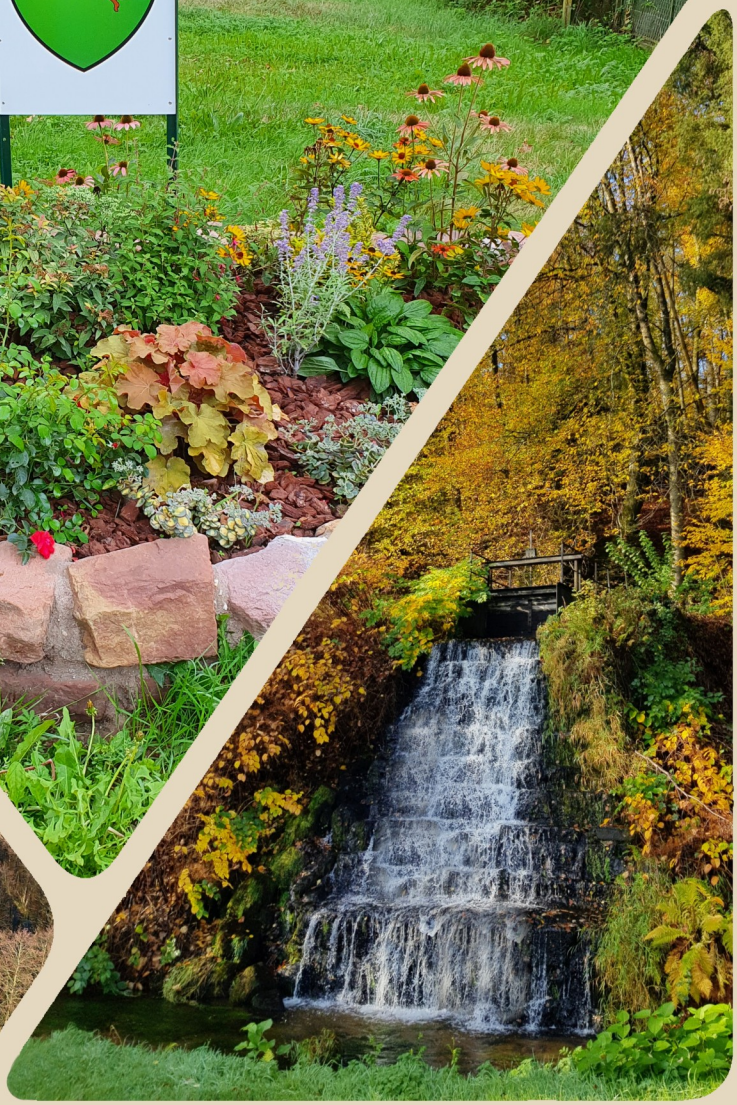

Bulletin municipal de l'année 2020
Commune de Val-et-Châtillon

Table des matières

Le mot du maire....3
Etat Civil....4
Informations pratiques....5
Formalités administratives en mairie....6
Agence Postale Communale....8
De l'école de Val-et-Châtillon à une école du Congo....8
Question de civisme....9
La forêt, parlons en…....10
Embellissement des fontaines....12
Remerciements au maire sortant, Mme Josiane Tallotte....15
Elections municipales....16
Les commissions....17
Décisions du conseil municipal....18
Mise en conformité des réseaux d'assainissement....22
Commission des affaires sanitaires et sociales....34
Cérémonies patriotiques....40
Mémoires du textile....41
Club Vosgien de la Vezouze....42
Le Souvenir Français....43
Association « *Les Amis d'Alfred Renaudin* »....44
L'A.C.C.A. de Val-et-Châtillon....49
Club Canin du Val....50
Maison pour Tous de Val-et-Châtillon....52
Cercle de Madame du Châtelet....53
Association des conjoints survivants Veufs et veuves....53
JS VAL Football saison 2020....54
Sapeurs-pompiers de Cirey-sur-Vezouze....54
Paroisse....55
A.M.C. de Val-et-Châtillon....55
Centrales villageoises de Vezouze en Piémont....56
Services à la personne....57
La Maison de la Forêt....58
Les roches, une richesse....59

Le retour des illuminations de Noël

Les élus ont décidé d'apporter une note de gaieté au village en confiant à l'entreprise Alizon la pose de 16 illuminations dans la traverse de la commune. Il n'y avait plus de supports illuminés depuis longtemps pour les fêtes de fin d'année.

En cette période de crise sanitaire, un peu de beaux décors lumineux ne pourront que faire du bien au moral.

Les élus encouragent vivement les habitants à décorer leurs maisons afin d'illuminer tout le village.

Le mot du maire

Depuis mars dernier, la crise sanitaire a bousculé le quotidien de chacun. Après une longue période de confinement, nous sommes entrés dans l'été sans même nous en apercevoir.

Période de confinement reconduite depuis le 1er novembre. Nous avons, ainsi que les associations, dû annuler l'ensemble de nos manifestations afin d'assurer la sécurité de notre population.

Je tiens à remercier nos couturières pour la confection de masques en tissu, à savoir : mesdames ADRIEN Sylvie, DARDAINE Emélie, DEDENON Blandine, EHRLÉ Josiane, ERHART Odette, ETIENNE Françoise et PARADIS Laurence. Un grand merci également à Madame TALLOTTE Josiane et à Madame CARO Anne-Marie pour leur participation active à l'organisation de la lutte contre la covid-19, à la protection et au soutien des habitants de notre commune.

Lors des élections municipales du 15 mars 2020, vous avez fait confiance à mon équipe et à moi-même en votant pour nous dès le 1er tour. J'ai pu prendre mes fonctions officielles de Maire le 23 mai 2020.

Depuis cette date, avec mon équipe, nous avons pris le relais pour la lutte contre la covid-19 : approvisionnement et distribution de masques, mise en place avec la Commission des Affaires Sanitaires et Sociales d'un système d'appels téléphoniques aux habitants les plus fragiles.

Nous nous affairons également sur les projets à venir et les demandes de subventions pour:

- Rénovation de la salle du conseil municipal, abaissement du plafond de cette salle, changement de l'ensemble des menuiseries extérieures de la mairie pour faire des économies d'énergie avec menuiserie aluminium.

- Changement du système de chauffage des logements de l'ancienne école (actuellement chauffée avec une chaudière fioul) par un système de pompe à chaleur air-eau.

- Consultation des entreprises pour la rénovation du cimetière.

- Vente des anciennes écoles.

En ce qui concerne les travaux qui étaient en cours, le programme assainissement et la réfection des chaussées et trottoirs sont terminés. Ils ont été réceptionnés le 2 septembre 2020.

Je suis convaincu que l'année 2021 sera une année meilleure pour tout le monde et que nos associations pourront reprendre leurs activités.

Je félicite l'ensemble du personnel communal quant à son implication dans la vie de notre commune. Par ces derniers mots, je vous adresse, au nom de l'équipe municipale, tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour la nouvelle année.

Thierry CULMET

Les conseillers municipaux et l'ensemble du personnel se joignent à moi pour vous adresser à tous nos vœux de bonheur, santé et prospérité, ainsi qu'à vos proches pour cette nouvelle année.

Etat Civil

Naissance

- Elyne, née le 30 septembre 2020.

Décès

- Monsieur Roland DARDAINE, né le 3 mai 1929 à Val-et-Châtillon, décédé le 3 janvier 2020 à Val-et-Châtillon.
- Madame Brigitte SIETTEL, née MARECHAL le 21 février 1960 à Nancy, décédée le 30 janvier 2020 à Vandoeuvre-lès-Nancy.
- Madame Simone MAIRE, née GOSSÉ le 23 septembre 1934 à Harbouey, décédée le 5 mars 2020 à Lunéville.
- Madame Danielle BONZOM, née PIOT le 19 juillet 1943 à Berre-l'Étang (Bouches-du-Rhône), décédée le 30 mars 2020 à Messigny-et-Vantoux (Côte-d'Or).
- Madame Yvonne MONGIN, née LORENZINI le 12 mai 1933 à Parux, décédée le 22 mai 2020 à Lunéville.
- Madame Sandrine KERN, née MULLER le 10 mars 1983 à Sarrebourg (Moselle), décédée le 3 août 2020 à Val-et-Châtillon.
- Madame Eliane JÜTTEN née RUDEAU le 8 février 1933 à Saint-Georges (Moselle), décédée le 7 décembre 2020 à Val-et-Châtillon.
- Madame Arlette BURGUNDER, née VOURIOT le29 septembre 1933 à Val-et-Châtillon, décédée le 18 décembre à Lunéville.

Ces anciens « Renards » nous ont quittés :

- Madame Clotilde LEMERCIER, née ZABÉ le 15 mai 1936 à Val-et-Châtillon, décédée à 19 janvier 2020 à Épinal (Vosges).
- Madame Simone CHAMPION, née DIDELOT le 9 septembre 1938 à Val-et-Châtillon, décédée le 21 mars 2020 à Baccarat.
- Madame Jacqueline WOLF, née HENRY le 8 mai 1929 à Val-et-Châtillon, décédée le 3 avril 2020 à Badonviller.
- Madame Isabelle POCLIN née CORDIER le 23 juin 1924 à Val-et-châtillon, décédée le 9 mai 2020 à Nancy.
- Madame Marie-Claude DUBAS née FLESCHHUT le 13/04/1953 à St Max, décédée le 13 juin 2020 à Metz (Moselle).
- Madame Rolande WILLIG, née FERRY le 21 octobre 1924 à Val-et-Châtillon, décédée le 18 octobre 2020 à Ingwiller (Bas-Rhin).
- Monsieur Gérard LAURENT, né le 19 décembre 1946 à Val-et-Châtillon, décédé le 2 décembre 2020 à Plateau-D'Hauteville (Ain).

Doyens

- Mme Germaine LAPIERRE, née LINGG le 9 janvier 1926.
- Mr Pierre MARCHAL né le 12 août 1931.

(*Photos de la visite aux doyens page 38*)

Nouveaux habitants

Le conseil municipal se joint à moi afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants dans notre village. Bienvenue aux familles :

- BONNAS
- CONTIGNON / LOTZ
- ULMER
- PARRA
- MENGEL
- BOULANT
- MITON
- HAMERS / SWECYKOWSKI

Ainsi qu'aux autres personnes venues en résidence secondaire ou non déclarées en mairie.

Thierry CULMET

Informations pratiques

Horaires

	AGENCE POSTALE COMMUNALE	mairie
Lundi	**8h à 11h45**	**14h à 16h**
Mardi	**8h à 11h45**	**14h à 16h**
Mercredi	**Fermée**	**Fermée**
Jeudi	**8h à 11h45**	**14h à 16h**
Vendredi	**8h à 11h45**	**14h à 16h**
Samedi	**fermée**	**Fermée**

Téléphone : 09.71.26.36.98

Email : mairie@val-et-chatillon.com

Site web : val-et-chatillon.com

Horaires de bus

Les fiches horaires sont disponibles en mairie ou sur :

https://www.simplicim-lorraine.eu/

Conciliatrice de Justice

La conciliatrice de Justice reçoit dans les locaux de la mairie les 2ème et 4ème jeudi de chaque mois à partir de 14 h.

Pour obtenir un rendez-vous, il suffit de contacter la mairie de Val-et-Châtillon au 09 71 26 36 98.

Trésorerie de Blâmont

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h,
Vendredi de 9 h à 12 h

Travaux bruyants

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Déchetterie de Barbas

Jours	Horaires d'ETE (avril à septembre)	Horaires d'HIVER (octobre à mars)
mardi, mercredi, jeudi vendredi, samedi	9h-12h 13h-18h30	9h-12h 13h30-17h
La déchetterie est fermée les lundis, dimanches et jours fériés.		

Collecte des déchets

Déchets non recyclables (bac à ordures) : tous les mardis (sortir les poubelles le lundi soir).

Sacs de tri (éco-sacs) : un mardi sur deux sauf report exceptionnel (voir bulletin intercommunal).

Des écos-sacs sont mis à disposition des usagers au secrétariat de mairie comme à celui de la communauté de communes.

Location salle des fêtes

	Buvette et cuisine	Ensemble
Habitants de la commune	125 €	250 €
Particuliers hors commune	240 €	400 €
Associations de la commune	40 €	75 €
Associations hors commune	60 €	110 €

caution du même montant que le prix de location et charges locatives. Pas de location de la grande salle du 15 octobre au 15 avril.

Communauté de communes de Vezouze en Piémont

Badonviller

Lundi	8h15 / 12h15	13h15 / 17h15
Mardi	8h15 / 12h15	
Mercredi		13h15 / 17h15
Jeudi		13h15 / 17h15
Vendredi	8h15 / 12h15	

Service économie, tourisme et environnement

Tél. : 03.83.72.02.91

Ligne directe MSAP : 03 83 72 63 09

Blâmont

Lundi	8h15 / 12h15	
Mardi	8h15 / 12h15 sauf MSAP	13h15 / 17h15
Mercredi	8h15 / 12h15	13h15 / 17h15 sauf MSAP
Jeudi	8h15 / 12h15	13h15 / 17h15
Vendredi		13h15 / 17h15

Administration générale, comptabilité et communication

Tél. : 03.83.42.46.46

Ligne directe MSAP : 03 83 42 46 46

Cirey-sur-Vezouze

Lundi		13h15 / 17h15
Mardi	8h15 / 12h15	13h15 / 17h15
Mercredi	8h15 / 12h15	
Jeudi	8h15 / 12h15	
Vendredi	8h15 / 12h15	

Service jeunesse et vie associative

Tél. : 03.83.71.45.76

Ligne directe MSAP : 03 83 71 45 81

Formalités administratives en mairie

Attestation d'accueil

L'attestation d'accueil est à demander à la mairie du domicile pour un séjour de moins de 3 mois, par l'hébergeant, sur présentation des documents suivants (originaux et photocopies) :

Si le demandeur est Français : carte d'identité française ou passeport français.

Si le demandeur est étranger : passeport.

Autorisation de sortie du territoire

Depuis le 15 janvier 2018, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire (disponible en mairie ou sur internet) établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Carte nationale d'identité

Depuis le 28 mars 2018, les demandes de cartes nationales d'identité feront l'objet d'un traitement dans l'application « Titres Electroniques Securisés » (TES), déjà utilisée pour les passeports. En conséquence, le dépôt de ces dossiers ne se fera plus dans la commune du domicile des demandeurs mais dans les mairies équipées d'une station biométrique.

La pré-demande de carte d'identité biométrique peut s'effectuer en ligne sur https://ants.gouv.fr/, mais il faudra se rendre dans une mairie équipée pour la faire établir. Les plus proches sont :
- Lunéville (03 83 76 23 00) : sans rendez-vous de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h
- Baccarat (03 83 76 35 35) : sans rendez-vous lundi 13h30 à 17h30, mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h à 12h.
- Raon l'Etape, mairie (03 29 41 94 63):
-Sarrebourg (03 87 03 05 06) : sur rendez vous

Allongement de la durée de validité
A compter du 1er janvier 2015, la durée de validité de la carte nationale d'identité sécurisée de la France (carte plastifiée) délivrée à des personnes majeures (plus de 18 ans) passe de 10 à 15 ans.

Cette extension de validité s'applique également aux cartes qui ont été délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013.
Ces cartes d'identité, qui peuvent présenter une durée de validité facialement dépassée, sont valides. Elles bénéficient automatiquement d'une extension de validité de cinq ans. Les cartes d'identité pour les personnes mineures à la date de délivrance restent valables 10 ans.
Le renouvellement des CNI facialement périmées, ou en voie de l'être, est désormais possible du moment que l'usager est en mesure de justifier son intention de voyager à l'étranger.

Certificat de vie commune

Pièces à fournir : un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport), des justificatifs de domicile (quittances de loyer, de téléphone ...).

Délivré après entretien avec le maire en présence de deux témoins.

Certificat d'hérédité

Plus délivré par la mairie. S'adresser au notaire.

Copie d'acte de décès

Par correspondance : préciser nom, prénom, date du décès. Joindre une enveloppe timbrée.

Copie d'acte de naissance

- Indiquez les noms (nom de jeune fille pour les femmes mariées), prénoms et date de naissance de l'intéressé(e) et de ses parents.
- Si la demande est faite par un tiers, il doit joindre tout document prouvant son identité : livret de famille ou carte d'identité et, éventuellement, l'autorisation du procureur de la République (sauf acte de plus de 75 ans).
- Par correspondance, joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse.

Déclaration de décès

- Pièces à fournir : une pièce prouvant votre identité, le livret de famille du défunt ou sa carte d'identité, un extrait ou une copie de son acte de naissance ou de son acte de mariage, le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie.
- Délai : 24 h suivant le décès ou la constatation.

Inscriptions sur les listes électorales

Pièces à fournir : Pièce d'identité et justificatif de domicile.

Légalisation de signature

Pour toute demande de légalisation de signature, la personne intéressée doit signer en mairie le document afin de permettre la légalisation de signature par le maire ou un de ses adjoints (se munir d'une pièce d'identité).

Livret de famille

Un deuxième livret de famille peut être délivré :

- en cas de perte, de vol ou de destruction du livret de famille,
- en cas de changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent sur le livret,
- en cas de divorce ou de séparation, un deuxième livret étant remis à celui qui en est dépourvu, justifié par la production d'une décision de justice ou d'une convention homologuée.

Mariage civil

Un guide et un dossier vous seront remis en mairie.

PACS

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1er novembre 2018, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant soit en mairie soit à un notaire. Voir ci-après pour plus d'informations.

Passeport

Depuis le passage au passeport biométrique, vous devez vous rendre dans une mairie équipée du matériel nécessaire : Lunéville, Sarrebourg, Baccarat, Nancy... (prenez rendez-vous par téléphone).

Venir d'abord au secrétariat de notre mairie retirer un formulaire.

Permis de détention d'un chien dangereux

Le formulaire Cerfa n°13996*01 vous permet de demander la délivrance d'un permis de détention d'un chien susceptible d'être dangereux (de 1ère ou de 2è catégorie). Vous devez adresser la demande, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de votre domicile.

Recensement

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Si l'intéressé(e) est atteint(e) d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et souhaite être dispensé(e) de l'appel de préparation à la défense, il ou elle (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

Reconnaissance d'enfant

Pièces à fournir : acte de naissance si l'enfant est né, livret de famille et justificatif d'identité du déclarant

Délai : De préférence avant la naissance, pour le choix du nom.

Urbanisme

Entre 5m² et 20m², une déclaration de travaux doit être déposée en mairie. A partir de 20m², un permis de construire est nécessaire.

Depuis cette année, il n'y a plus besoin de déclaration pour les ravalements de façades (attention toutefois à la permission de voirie).

Plus d'infos sur https://www.service-public.fr/

Résultats de l'enquête de recensement 2020:

Population recensée : 569 habitants

◦ Nombre de logements : 399

▪ Résidences principales: 270

▪ Résidences non principales : 129 (vacantes : 65 • secondaires : 59 • occasionnelles : 5)

La population totale légale au 1er janvier 2021 est : 594

Agence Postale Communale

Les horaires d'ouverture sont: Lundi, mardi, jeudi, vendredi de : 8 H à 11 H 45.

L'agence propose au public les services suivants:Services postaux:

- Affranchissement (lettre et colis).
- Vente de timbres-poste à usage courant.
- Vente Produits saisonniers (timbres Vacances, timbres bonne année).
- Vente d'enveloppes prêts à poster.
- Vente lettre recommandée mobile.
- Vente prêt à expédier chrono France.
- Emballage Boite carton M, L, XL, 1 bouteille, étui carton XS, S.
- Pochette à bulles XS, S.
- Dépôt des colis et courriers y compris recommandés, prêt à expédier chrono France uniquement, les LT informatiques «qui sont des produits pré-affranchis sur internet».
- Retrait des lettres et colis en instance.
- Dépôt des procurations courrier.
- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, prêt à poster de réexpédition.
- Vente monnaie de Paris.

Services financiers :

- Retrait d'espèces sur compte courant postal ou d'épargne **du titulaire** dans la limite de 500 € par période de 7 jours.
- Versement d'espèces sur compte courant ou d'épargne **du titulaire** dans la limite de 350 € par période de 7 jours. A partir du 01/01/2021 le montant du versement sera augmenté à 500 €.
- retrait par carte bancaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours.

Services complémentaires:

- Téléphonie (réseau SFR)
- Tablette «ARDOIZ»
- Service «Veuillez sur mes parents»

De l'école de Val-et-Châtillon à une école du Congo

Le lot de mobilier restant de l'école Gratien Lorrain, mis en vente sur le Bon Coin, est parti pour une école de la République du Congo.

Mr Makoundou Nazaire est venu chercher ce mobilier en camionnette depuis la région parisienne, pour qu'il soit ensuite acheminé par conteneur vers l'Afrique.

Mr Makoundou Nazaire est Coordonnateur France de "la fondation les Lucioles" dont le siège social est situé Avenue Pemba KM4 République du Congo.

Activités menées la fondation les Lucioles :

- L'enseignement et l'encadrement des enfants de la crèche au lycée sur deux sites Route de la Frontière et Pemba KM4.
- L'accompagnement et le suivi des personnes vulnérables et à mobilité réduite en partenariat avec l'association des paralysés de France Antenne de Beauvais L'Oise.
- L'assistance et l'encadrement à diverses activités aux femmes mères dans le cadre de leur intégration dans la vie active.

Question de civisme

Aire de jeux

Je suis en regret de constater que l'aire de jeux pour nos enfants est régulièrement vandalisée par des adolescents en manque de civisme vis-à-vis de la vie de notre commune. Les jeux sont régulièrement réparés par nos employés communaux.

Le pont de singes et le mur d'escalade ont été détériorés à plusieurs reprises. Ce qui nous a amené à supprimer ce jeu, malgré les travaux réguliers de nos employés communaux pour le restaurer. Ainsi que les autres jeux.

Il est également anormal de trouver des tessons de bouteilles de bière ou autres déchets sur l'espace de jeux. Ce qui est dangereux pour les enfants. Problème également rencontré sur nos sentiers forestiers. Nous comptons investir dans un nouveau toboggan et mur d'escalade pour enfants au printemps 2021.

Nous sommes en train de monter les dossiers de subventions quant à la création d'un City Stade pour 2022. Mais compte tenu du manque de respect quant à nos efforts pour rendre notre village attractif pour nos jeunes, ce projet risque fortement de ne pas voir le jour.

Nous ne pouvons tolérer toutes ces dégradations qui coûtent cher aux habitants via les impôts.

Chiens errants

Nous vous invitons à signaler en mairie toutes constatations de chiens errants, avec description de ces derniers, ou mieux avec photos, en précisant les problèmes rencontrés avec ces chiens lors de vos sorties.

Un arrêté municipal a été pris en date du 26/11/2020. Les infractions sont passibles de :

- amende forfaitaire de 150 € si les chiens sont susceptibles de présenter un danger pour les personnes (art. R.622.2 du code pénal)
- amende forfaitaire de 150 € en cas de divagation sur la route (art. R.412-44 à -50 du code la route)
- amende forfaitaire de 450 € dans le cas de blessures sur d'autres animaux domestique (art. R.653 du code pénal).

Entretien du cimetière

Comme tous les ans, Rémi GERARD et Landry POITIER ont procédé au nettoyage du cimetière.

Ils ont débroussaillé et coupé des rejets d'arbres sur la partie communale.

Plusieurs plaintes étant parvenues en mairie, concernant des concessions non entretenues, ce sujet a été évoqué lors de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2020. Madame Martine HALBEHER et Monsieur Jean-Luc BESNARD se sont portés volontaires pour recenser ces concessions. Un courrier a été adressé aux titulaires ou ayant droit, leur demandant de procéder à leur nettoyage. Certaines concessions étant anciennes, des courriers sont revenus en mairie avec la mention destinataire inconnu à l'adresse.

Vigilance contre les cambriolages

Suite à plusieurs vols avec effraction, la municipalité appelle les habitants à exercer une vigilance particulière, ainsi qu'à signaler à la brigade de gendarmerie tout événement suspect.

Compte tenu de ces circonstances, j'ai pris un arrêté municipal en date du 30/10/20 visant à suspendre jusqu'à nouvel ordre la coupure nocturne de l'éclairage public.

CIVISME

Notre village commence à revivre et nombre de contacts via des associations extérieures aimeraient le faire connaître.

Je dois féliciter notre équipe qui se charge de l'embellissement du village pour ses actions quant aux pollutions visuelles qui ont été constatées dans différentes rues. Beaucoup de riverains ont joué le jeu afin d'enlever leurs déchets stockés sur le domaine communal ou sur leur propriété. Ce qui embelli notre village .

Malgré les observations faites par la commission environnement, il y a encore des personnes réticentes qui se moquent des pollutions visuelles et environnementales et qui continuent à polluer notre environnement.

Je souhaite que le civisme l'emporte et que nos concitoyens réagissent et rendent le cadre de vie de notre village attrayant.

Thierry CULMET

La forêt, parlons-en...

Elle nous parle, nous chuchote et pousse en silence.

Elle change de couleur au fil des saisons, du vert au printemps et été, à l'orange à l'automne, et avec un peu de chance, elle revêt son manteau blanc en hiver.

La main de l'homme est juste là pour l'aider à produire et quelques fois la guérir de ses blessures lors de la tempête de 1999.

La forêt du Val se porte bien malgré les sécheresses à répétition et le manque d'eau.

Nos vieux sapins souffrent et parfois meurent : cette année 450 m^3 de sapins secs ont été exploités.

Un sapin boit (sans modération) environ 200 litres d'eau par jour, et le réchauffement climatique n'arrange pas les choses.

Les plantations post-tempête (1999) commencent à prendre de l'allure au fur et à mesure des entretiens et lots de bois pour éliminer les bouleaux, afin que douglas et mélèzes puissent produire au maximum : ce sont des essences qui ont besoin de beaucoup de lumière contrairement au sapin qui aime l'ombre.

On constate que douglas et mélèze résistent bien à la chaleur et aux maladies.

Les travaux sylvicoles sont réalisés en partie par les employés communaux en hiver.

La forêt se gère sur le long terme, nous faisons tout ce qu'il faut avec le partenariat de l'ONF qui en a la gestion afin que les générations futures disent « nos anciens ont bien travaillé ».

La forêt, outre son aspect financier, est aussi un endroit où se ressourcer, se promener et, avec un peu de chance, voir une biche et son faon.

Nous avons aussi la chance d'avoir un ban rocheux, les roches d'Achiffet à la sortie du Val.

La forêt est fragile, il faut en prendre soin et surtout la respecter.

Habitants du val, soyez rassurés : la forêt va bien.

La commission des forêts vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

Jean-luc BESNARD,
adjoint aux travaux et aux forêts

La forêt en hiver

La roche des Druides

Pause du bûcheron

Une biche et son faon

Visite en forêt communale

Des élus municipaux se sont retrouvés un samedi matin pour suivre une visite orchestrée par Dominique Feuga, agent ONF, afin notamment de présenter les propositions du programme de travaux en forêt communale.

Un premier arrêt s'est effectué à la limite des forêts de Val-et-Châtillon et de Petitmont, sur la route forestière d'Achiffet que les deux communes projettent de refaire grâce à une subvention régionale. Le garde souhaite faire un lot de bois le long de la piste afin de l'aérer et surtout que les grumiers puissent circuler sans être gênés par les branches.

Un deuxième arrêt a été fait devant la plantation de mélèzes de la parcelle 15 où un dépressage de bouleaux doit être réalisé. Ces travaux sylvicoles pouvant être faits par les employés communaux en hiver, voir aussi grâce à un lot de bois de chauffage.

Le groupe s'est ensuite arrêté au bord des plantations de mélèzes parcelle 26 et de douglas parcelle 8, où des lots de bois de chauffage ont été façonnés pour permettre de dégager ces deux plantations.

Le dernier arrêt a eu lieu à l'abri de la croix Collin où les élus ont pu voir les chablis et dépérissants déjà façonnés et mis bord de route, dont un sapin d'environ 130 cm de diamètre et 250 ans d'âge.

Les élus ont pu poser de nombreuses questions, monsieur Feuga a donné toutes les explications autant techniques que juridiques.

Les conseillers municipaux sont revenus ravis de cette visite longue de 2 heures.

Jean-Luc Besnard.

Bois de chauffage : passage à l'affouage véritable

Même si l'on parlait régulièrement d'affouage, le bois de chauffage était jusqu'à présent vendu aux particuliers sous forme de cession, qui est une vente faite en totalité par l'ONF. Afin de se conformer aux textes en vigueur, et de se décharger de cette tâche, l'ONF a proposé aux communes de passer au véritable affouage, en les accompagnant dans cette démarche.

Par délibération en date du 28 novembre 2020, le conseil municipal a accepté ce changement et s'occupera désormais de la vente de bois de chauffage sous un régime d'affouage.

Dans le cas de l'affouage, le bénéficiaire habite forcément le village, la commune s'occupe du partage en portions du bois et de la réception, veille au respect du règlement d'affouage (l'ONF constate les infractions), la taxe est la même pour tous, trois garants doivent être désignés (mais depuis 2012, leur responsabilité n'est plus engagée comme autrefois).

Embellissement des fontaines

Val-et-Châtillon se situe dans une vallée irriguée par le ruisseau du Val qui prend sa source dans la région, au lieu dit « la ferme de Ton ». Les ruisseaux du Val et de Châtillon se rejoignent sous la salle des fêtes de Cirey-sur-Vezouze pour former la Vezouze.

Ce ruisseau alimentait autrefois toutes les scieries qui se succédaient dans la vallée pour enfin fournir l'énergie nécessaire au bon fonctionnement des deux usines textiles qui tournaient à plein régime au centre de Val-et-Châtillon.

Fontaine Basse Molière

En outre, le ruisseau du Val amenait l'eau à un bon nombre de nos fontaines.

A la suite de la crise du textile en 1978, les usines ont cessé leurs activités (pour rappel, la destruction des bâtiments a eu lieu courant 1983. Subsiste principalement le bâtiment qui abrite le Musée du Textile).

Heureusement nos chères fontaines n'ont pas subi le même sort. Elles ont continué à couler. Elles sont très anciennes et servaient principalement pour laver le linge, arroser les jardins, faire boire les chevaux, les bœufs nombreux à cette époque et ce jusqu'au milieu du siècle dernier.

Vers 1970, la commune avait pris l'initiative de les valoriser en les fleurissant. Seulement les jardinières placées sur les fontaines étaient souvent saccagées. Il avait alors été décidé de ne plus les fleurir.

Début 2001, bravant les risques de vandalisme, un bénévole, originaire du Val, a décidé de redonner à toutes les fontaines de la couleur et de la gaieté en les décorant à nouveau.

Fontaine Jean Mariotte

Fontaine Haute Molière

Ancienne auge de la salle des fêtes, aujourd'hui fleurie devant le musée

La rénovation de la fontaine de la forge par les employés municipaux a nécessité la pose d'environ 900 pavés de récupération, 3.5 m^3 de béton et 2 m^3 de sable.

Quatre ans après, la commune, considérant l'essai concluant, a décidé de reprendre le flambeau en décorant les fontaines pour l'avenir.

Aujourd'hui et tout spécialement depuis la nomination de la nouvelle équipe communale menée par notre maire Thierry CULMET, nous avons tout mis en œuvre pour que toutes les fontaines fleurissent pendant tout l'été. Trois d'entre elles ont été restaurées entièrement et durablement par les employés communaux Rémi et Landry. Nous prévoyons la restauration de trois autres fontaines en 2021. De plus, les abords de la cascade qui alimentait jadis les turbines des usines, ainsi que la rive droite du ruisseau du Val ont subi un nettoyage complet l'été dernier. L'été prochain, un parterre de fleurs viendra agrémenter la cascade. Un banc sera placé à proximité de l'ensemble fleuri.

La rénovation des dégorgeoirs tête de lion a été possible grâce au don des têtes par monsieur PRESTINI Daniel, geste très apprécié par les élus qui le remercient

Fontaine haut du Bajeu

Rénovation de la fontaine de la Cotonnière par les agents municipaux

Fontaine Bellevue qui sera prochainement rénovée

Fontaine de la Traverse

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont bien voulu arroser et nettoyer nos fontaines et la cascade durant le bel été ensoleillé dernier, malgré l'incidence de la pandémie.

Début 2021, nous ferons appel à d'autres bénévoles pour arroser et entretenir certaines fontaines non encore attribuées. Car Val-et-Châtillon se valorisera encore d'avantage si chacun contribue à son embellissement à sa propreté.

Pour ne plus occulter la vue sur les fontaines fleuries, la commune a demandé à ceux qui garaient leurs véhicules habituellement devant, ou sur l'emplacement des fontaines, de ne plus le faire. Cette observation a été entendue et respectée et nous les en remercions.

Les fontaines et les cascades font partie de notre patrimoine. Respectons les car rares sont les villages de nos régions lorraines qui se targuent de posséder autant de points d'eau en activité.

Alain GRANDIDIER,
conseiller municipal délégué bénévole.

Ancienne meule

Fontaine du Bajeu qui sera refaite

Remerciements au maire sortant, Mme Josiane Tallotte

Les entreprises ayant oeuvré sur le chantier assainissement ont tenu à remercier Madame TALLOTTE pour la confiance qu'elle leur a témoigné durant les travaux, avant qu'elle se retire de sa place de première magistrate de la commune.

Madame TALLOTTE ayant décidé de ne plus se présenter pour un prochain mandat, les conseillers municipaux, les employés communaux ont organisé un pot de départ en son honneur et en l'honneur aussi de son mari Jean-Claude.

Un bijou des cristalleries de Baccarat, des fleurs et une peluche renard, emblème de la commune lui ont été remis. Du vin a été offert à Jean-Claude.

Le samedi 23 mai 2020, Josiane remettait son écharpe de maire à Thierry CULMET, nouvel élu.

Deux sièges de l'ancien cinéma Robinson ont été offerts à Josiane.

Elections municipales

Résultat du scrutin du 15 mars 2020

- électeurs inscrits : 438
- votants : 207
- bulletins nuls : 7
- bulletins blancs : 2
- suffrages exprimés : 198

Nombre de voix obtenues par les candidats :

NOM et prénom	Voix	
Mme ARNAUD Nathalie	160	élue
M. AUBERTIN Marc	153	élu
Mme BARDOT Sylviane	144	élue
M. BESNARD Jean-Luc	157	élu
M. CULMET Thierry	156	élu
M. DUPRE Steven	134	élu
Mme DUQUENET Colette	153	élue
Mme ETIENNE Delphine	144	élue
M. FOURNIER Francois	22	
M. FRAPPART Lionel Christian	151	élu
Mme GÉRARD Marie-Thérèse	157	élue
M. GRANDIDIER Alain	153	élu
Mme HALBEHER Martine	154	élue
M. KEMPER Jean-Michel	158	élu
M. L'HÔTE Benoît Pierre	46	
Mme PELLISSIER Brigitte	150	élue
M. RIEHL Franck	147	élu

L'équipe municipale élue :

Election du maire et des adjoints

Thierry CULMET est élu maire à l'unanimité des votes le 23 mai 2020.

Sont élus adjoints :

1ère adjointe
GERARD Marie-Thérèse
- Affaires scolaires
- Affaires sociales
- Fêtes et cérémonies
- Elections

2ème adjoint
RIEHL Franck
- Finances
- Jeunesse et sports
- Associations

3ème adjoint
BESNARD Jean-Luc
- Forêt
- Travaux
- Cadre de vie

Les commissions

Commission Finances et Coordination

- CULMET Thierry
- RIEHL Franck

Commission Forêt et Ressources naturelles

- CULMET Thierry
- KEMPER Jean-Michel
- BESNARD Jean-Luc
- DUPRE Steven

Commission Cadre de vie et Embellissement du village et Urbanisme

- CULMET Thierry
- HALBEHER Martine
- ETIENNE Delphine
- BESNARD Jean-Luc
- GRANDIDIER Alain
- ARNAUD Nathalie
- FRAPPART Lionel

Commission Travaux, Voirie et Aménagement et STEP

- CULMET Thierry
- AUBERTIN Marc
- BESNARD Jean-Luc
- DUPRE Steven

Commission Vie Associative, Culturelle, Jeunesse et Sports

- CULMET Thierry
- HALBEHER Martine
- BARDOT Sylviane
- RIEHL Franck
- DUQUENET Colette
- ETIENNE Delphine
- ARNAUD Nathalie
- AUBERTIN Marc
- DUPRE Steven

Commission Affaires Scolaires

- CULMET Thierry
- PELLISSIER Brigitte
- GERARD Marie-Thérèse
- ETIENNE Delphine

Commission Affaires Sanitaires et Sociales

- CULMET Thierry
- HALBEHER Martine
- BARDOT Sylviane
- GERARD Marie-Thérèse
- DUQUENET Colette
- ETIENNE Delphine
- RIEHL Franck
- AUBERTIN Marc
- ARNAUD Nathalie
- PELLISSIER Brigitte

Commission d'appel d'offres

Titulaires :

- BESNARD Jean-Luc
- DUPRE Steven
- RIEHL Franck

Suppléants :

- KEMPER Jean-Michel
- AUBERTIN Marc
- ETIENNE Delphine

Commission de contrôle des listes électorales

- Titulaire : ARNAUD Nathalie
- Suppléant : HALBEHER Martine

Commission des impôts directs

- Titulaires :
- ARNAUD Nathalie
- AUBERTIN Marc
- BARDOT Sylviane
- BESNARD Jean-Luc
- DUQUENET Colette
- ETIENNE Delphine

- Suppléants :
- FRAPPART Lionel
- GERARD Marie-Thérèse
- GRANDIDIER Alain
- HALBEHER Martine
- KEMPER Jean-Michel
- PELLISSIER Brigitte

Décisions du conseil municipal

Les procès-verbaux complets sont téléchargeables sur le site internet de la commune.

30 janvier 2020 (conseil précédent)

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DETR 2020 pour les projets suivants :

- réhabilitation d'un pan de toiture de la salle des fêtes (6 317,47 € HT)
- rénovation d'un pan de toiture de la maison 1 rue Veillon (5087,23 € HT)
- agrandissement du terrain de pétanque (3429,29 € HT)

19 février 2020 (conseil précédent)

Le conseil municipal

- approuve l'avenant n°7 du lot n°1 du marché d'assainissement d'un montant de 83 000 € HT concernant les surfaces d'évacuation des enrobés contenant des HAP
- approuve la réalisation d'un emprunt de 440 000 €, sur une durée d'amortissement de 60 ans, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la seconde tranche des travaux d'assainissement avec les avenants qui n'avaient pas été pris en compte lors du premier emprunt
- valide les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2019 du budget des eaux et du budget principal, ainsi que les affectations du résultat de fonctionnement.
- approuve le budget primitif 2020 des eaux
- approuve les devis de travaux supplémentaires de Calvisio concernant la rampe PMR de la salle des fêtes pour un montant de 707 € HT, ainsi que celui de Prestini pour la réfection de l'enrobé (1088 € HT).
- fixe à 50 € par mois le montant du prix de location d'une salle des anciennes écoles (Erevos) à monsieur Fabrice Ehrlé.

23 mai 2020 : (nouvelle équipe)

Suite aux élections municipales, les membres du conseil sont installés dans leurs fonctions :

- ARNAUD Nathalie
- AUBERTIN Marc
- BARDOT Sylviane
- BESNARD Jean-Luc
- CULMET Thierry
- DUPRE Steven
- DUQUENET Colette
- ETIENNE Delphine
- FRAPPART Lionel
- GERARD Marie-Thérèse
- GRANDIDIER Alain
- HALBEHER Martine
- KEMPERJean-Michel
- PELLISSIER Brigitte
- RIEHL Franck

- Monsieur Thierry CULMET a été proclamé maire à l'unanimité et a été immédiatement installé.
- 3 postes d'adjoints sont créés, avec les délégations suivantes :

➢ 1er adjoint au maire : Affaires scolaires, Affaires sociales, Fêtes et cérémonies, Elections.

➢ 2ème adjoint : Finances, Jeunesse et sports, Associations.

➢ 3ème adjoint : Forêt, Travaux, Cadre de vie

- Madame Marie-Thérèse GERARD a été proclamée premier adjoint à l'unanimité.
- Monsieur Franck RIEHL a été proclamé deuxième adjoint à l'unanimité.
- Monsieur Jean-Luc BESNARD a été proclamé troisième adjoint à l'unanimité.
- Deux postes de conseillers délégués à la gestion de la salle des fêtes sont créés.
- Les indemnités des élus sont ainsi fixées :
  - maire : 38,5 % de l'indice
  - adjoints : 10,1 % de l'indice
  - conseillers délégués : 1,8 % de l'indice
- sont nommés conseillers communautaires :
  - M. CULMET Thierry, maire
  - Mme GERARD Marie-Thérèse, 1er adjoint au maire
  - M. RIEHL Franck, 2ème adjoint au maire

- Délégations accordées au maire :

– passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes.

– prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

– accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

– autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

– procéder à toutes dépenses à hauteur des crédits budgétaires.

- est acceptée la proposition d'achat de monsieur David MILLOT, pour la somme de 50 000 € du bâtiment n°45 Grande rue (désistement, projet d'achat non abouti à ce jour).

Comptes administratifs 2019

RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Budget principal	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat 2019	Résultat Clôture 2018	Part affectée à l'invest.	Restes à réaliser Dépenses (RàR)	Restes à réaliser Recettes (RàR)	Résultat clôture Corrigé des RàR
Investissement	26 624,78 €	37 157,91 €	**10 533,13 €**	-35 471,51 €		75 347,51 €	32 223,55 €	-68 062,34 €
Fonctionnement	370 896,35 €	425 225,36 €	**54 329,01 €**	62 322,32 €	35 471,51 €			81 179,82 €
Total I	397 521,13 €	462 383,27 €	**64 862,14 €**	26 850,81 €	35 471,51 €			13 117,48 €

RESULTATS DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Budget Eau et ass	Dépenses 2019	Recettes2019	Résultat 2019	Résultat Clôture 2018	Part affectée à l'invest.	Restes à réaliser Dépenses (RàR)	Restes à réaliser Recettes (RàR)	Résultat clôture Corrigé des RàR
Investissement	1 798 079,16 €	1 673 970,66 €	**-124 108,50 €**	101 731,26 €		1 143 046,10 €	1 280 000,00 €	114 576,66 €
Fonctionnement	85 542,10 €	108 076,23 €	**22 534,13 €**	30 575,96 €				53 110,09 €
Total II	**1 883 621,26 €**	**1 782 046,89 €**	**-101 574,37 €**	**132 307,22 €**	**0,00 €**			167 686,75 €
Total III GLOBAL	**2 281 142,39 €**	**2 244 430,16 €**	**-36 712,23 €**	**159 158,03 €**	**35 471,51 €**			**180 804,23 €**

Budgets primitifs 2020

Budget primitif 2020 COMMUNE		
FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	471 451,75 €	458 334,27 €
Restes à réaliser		
002 résultat de fonctionnement reporté		13 117,48 €
Total section	471 451,75 €	471 451,75 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés	137 442,20 €	205 508,95 €
Restes à réaliser	75 347,51 €	32 219,14 €
001 solde d'investissement reporté	24 938,38 €	
Total section	237 728,09 €	237 728,09 €
Total du budget	709 179,84 €	709 179,84 €

Budget primitif 2020 Eau et assainissement		
EXPLOITATION		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	148 733,69 €	117 096,88 €
Restes à réaliser		
002 résultat d' exploitation reporté		53 110,09 €
Total section	148 733,69 €	170 206,97 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés	210 237,73 €	143 683,69 €
Restes à réaliser	1 143 046,10 €	1 280 000,00 €
001 solde d'investissement reporté	22 377,24 €	
Total section	1 375 661,07 €	1 423 683,69 €
Total du budget	1 524 394,76 €	1 593 890,66 €

Vote des taxes directes locales

	Taux 2019	Bases prévisionnelles	**Taux 2020 votés**	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	**9,10**	**394 300 €**	**9,19**	36 236,00 €
Taxe foncière (non bâti)	**36,32**	**54 400 €**	**36,68**	19 954,00 €
CFE	**18,50**	**9 600 €**	**18,68**	1 793,00 €
			total	57 983,00 €

Cela correspond à un augmentation de 1 %. La loi de finance pour 2020 a gelé le taux de la taxe d'habitation au taux de 2019, soit 15,27 %

27 juin 2020

Le conseil municipal

- admet en non-valeur les pièces irrécouvrables de 590,28 € TTC (budget eau).
- autorise le maire à prendre les avenants au marché d'assainissement à hauteur de 35000 €
- attribue aux associations qui en ont fait la demande, les subventions suivantes :
  - ADMR : 150,00 €
  - Club Vosgien de la Vezouze :500,00 €
  - Conjoints survivants :100,00 €
  - JS VAL : 600,00 € (3 abstentions et 1 contre)
  - Restos du Coeur-Relais 54 : 150,00 €
  - Souvenir Français de Cirey : 100,00 €
  - Trèfle : 300,00 € (1 abstention)
  - Club Canin du Val : 200,00 € (1 abstention)
  - M2C Ecole de musique : 100,00 €
  - Maison pour Tous : 150,00 €
- vote une augmentation de 1 % des taxes locales (tableau page précédente)
- adopte le budget primitif principal (cf tableau page précédente)
- adopte la DM suivant du budget eau/assainissement : article 2315 : + 10 000 €
- propose la liste de 24 personnes au directeur des services fiscaux afin qu'il désigne 6 commissaires titulaires et 6 suppléants de la commission des impôts directs.
- Constitue les commissions municipales (voir compositions pages précédentes)
- comme Mme PELLISSIER Brigitte en tant que correspondant défense
- désigne délégués des organismes extérieurs:
  - Meurthe et Moselle Développement
    - Titulaire : CULMET Thierry
    - Suppléant : BESNARD Jean-Luc
  - C.N.A.S. : FRAPPART Lionel
  - PAYS DE BADONVILLER :
    - Titulaires : CULMET Thierry et FRAPPART Lionel
    - suppléant : AUBERTIN Marc
  - MASSIF VOSGIEN et COFOR :
    - BENARD Jean-LUC et KEMPER Jean-Michel
- sollicite les subventions d'investissement suivantes :
  - Contrat Territoires Solidaires pour l'acquisition de défibrillateurs automatiques (3390 € HT)
  - Contrat Territoires Solidaires pour un pan de toiture de la maison 1 rue Veillon (5083 € HT)
- décide d'annuler la fête et le feu d'artifice du 15 août et les journées du patrimoine, compte tenu du contexte sanitaire. A la place, des décorations de Noël seront louées.

5 septembre 2020

Le conseil municipal,

- rembourse à Landry POITIER et Alain GERARD les frais avancés respectivement pour la téléphonie mobile et le nom de domaine du site internet.
- céder par acte administratif les terrains suivants acquis suite à une procédure de biens vacants sans maître :
  - la parcelle cadastrée B 573 de 628m2 à madame Marie-Thérèse ANDRE au prix de 30 € l'are, soit 188,40 €.
  - la parcelle cadastrée D 40 de 1300m2 à monsieur et madame Philippe ETIENNE au prix de 30 € l'are, soit 390 €.
- révise le règlement du service de l'eau, notamment pour permettre aux locataires de contracter un abonnement, de proratiser les parts fixes en cas de résiliation durant l'année.
- approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement. Les données sont accessibles sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://www.services.eaufrance.fr/
- approuve la réalisation d'une étude du patrimoine et du schéma de distribution de l'eau potable (30 653 € HT suivant devis Altereo) et sollicite auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse une subvention à hauteur de 70 %.
- approuve l'avenant n°9 au lot 1 « réseaux d'assainissement » d'un montant du 37 923,61 € pour les réfections de voirie et accotements.
- approuve l'avenant n°3 au marché des contrôles extérieurs (Inéra) d'un montant du 1644.73 €

10 octobre 2020

Le conseil municipal

- approuve la proposition d'avenant au bail TDF de l'antenne de la Bouhaie, de 20 ans, avec une prime de 500€ en plus du bail jusqu'en 2023, puis un loyer annuel de 3000€ (indexé à 1%) de 2023 à 2040.
- décide de dissoudre le CCAS
- décide, concernant les travaux forestiers que :
  - seront réalisés par les employés municipaux :
  - Dépressage avec nettoiement de jeune peuplement (Localisation : 15.t, 17.t, 26.t 8,14 HA)
  - Nettoiement dans les accrus post-tempête (Localisation : 24.i 0,63 HA)
  - Nettoiement de jeune peuplement (Localisation : 2.t 3,24 HA)
  - Réseau de desserte : entretien des lisières sur l'ensemble du réseau routier.
  - Entretien des collecteurs d'eau
  - sera confié à l'ONF :
  - le cloisonnement mécanisé (p.15, 19, 20, 24)
  - l'entretien du parcellaire (p. 7 à 11, 16 et 17)
  - La Réfection généralisée de la route d'Achiffet est approuvée par délibération en date du 8 mars 2019.
  - Un devis de l'ONF est sollicité pour les travaux d'entretien de route en terrain naturel (Ligne de parcelle 2/4 1,00 U).
- approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Petitmont pour la réalisation de l'opération de réfection généralisée de la route forestière d'Achiffet
- fixe le prix de cession du bois de chauffage : 12 € TTC le stère de hêtre, 8 € le stère de bois dur déclassé, et 2 € le stère de bouleau.
- prononce un avis favorable à la désaffection du bâtiment et du terrain de l'école
- approuve la vente de l'ex-école Gratien Lorrain, pour un montant de 100 000 € (cent mille euros), frais notariés en sus pour l'acquéreur, à M. MORGER Matthieu et Mme. LOTZE Chloé (désistement, projet d'achat non abouti).
- attribue une prime exceptionnelle à Alain Gérard pour son investissement dans le suivi des travaux d'assainissement, d'un montant brut de 500 € pour chacune des 4 années de l'opération.

28 novembre 2020

Le conseil municipal

- approuve les comptes de clôture du CCAS et le transfert du résultat de 7,80 € au budget communal.
- décide de passer à l'affouage vrai pour la vente de bois de chauffage aux habitants.
- fixe ainsi le prix de l'eau potable consommée en 2021 :
  - m³ d'eau HT : 1,60 €
  - Abonnement HT : 30,00 €
  - m³ taxe assainissement HT : 3,00 €
  - Part fixe assainissement HT : 40,00 €
- fixe à 25 000 euros le montant du remboursement que doit effectuer le service eau/assainissement au budget communal pour la mise à disposition du personnel
- fixe à 350 € le loyer de l'appartement du groupe scolaire 1er étage gauche.
- Adopte une décision modificative afin remplacer les recettes prévues par la vente d'immeuble pour un montant de 50 000 € par un emprunt, de prévoir des crédits de travaux en régie pour le sanitaire de la salle des « Restos du coeur » pour un montant de 2000 €, et d'intégrer au budget principal le résultat de clôture du budget CCAS d'un montant de 7,80 €
- sollicite des subventions d'investissement :
- auprès du département pour l'installation de déstratificateurs afin d'améliorer le chauffage de la salle des fêtes (3384 € HT suivant devis RECEVEUR)
- après du département, de la préfecture et de la Région pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie :
  - Menuiseries extérieures double vitrage (devis Allo Fermeture de Saint-Dié 29 000 €)
  - Travaux de rabaissement des plafonds, tapisserie (devis Main d'oeuvre SOLEFOR 7243,17 € et Fournitures ZELIKER 3270,45 €)
  - Mise aux normes électricité et éclairage salle du conseil et salle de réunion (devis SARL-Raymond Receveur 3 877,40 €).
- fixe la liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 fêtes et cérémonies.
- rembourse 78,90 € à Landry Poitier pour l'achat d'une porte destinée à la réalisation du sanitaire de la salle des restos.

La mise en conformité des réseaux d'assainissement est terminée

Les travaux d'assainissement collectif ont débuté en janvier 2018 et ont été réceptionnés le 2 septembre 2020 en comité restreint compte tenu de la crise sanitaire.

A l'issue de la pose des réseaux, la municipalité en a profité pour refaire le revêtement des rues soit en gravillonnage, soit en enrobé. Les trottoirs de la traverse du village, soit 6 000 m2 de réfection, ont été refaits à neuf, ainsi que le parking de la salle des fêtes.

Réunion de réception du chantier

Le montant global du programme d'assainissement collectif, y compris la part de la station de traitement des eaux commune à Cirey-sur-Vezouze et Val-et-Châtillon, les études et le suivi de chantier, s'élève à 4 256 696 € HT, subventionné à raison de 68 % par l'agence de l'eau.

En tout, il a été réalisé 6 500 mètres de collecteur en réseau principal. Pour les branchements des particuliers, 315 boîtes de raccordement et 2300 mètres de canalisation ont été posés.

Les terrassements représentent 24 000 m³ : ils ont été mis en décharge communale après tri afin qu'il ne reste que des matériaux nobles.

La commune a profité de la présence des entreprises pour changer 110 branchements d'eau potable qui étaient encore en plomb.

Le chantier était soumis aux clauses d'insertion : 2 500 heures d'insertion ont été faites par l'emploi de personnel intérimaire.

Les surfaces de réfection de chaussée représentent 14 000 m2 pour les enrobés, 14 500 m2 pour le gravillonnage et 9 200 m2 pour les trottoirs. Le désenclavement des Cités de Cirey qui se trouvent à l'entrée du village, côté Cirey-sur-Vezouze, a été possible avec l'aide du conseil départemental, grâce à la création d'un trottoir pour relier les habitations au village et mettre en sécurité les piétons. La route départementale sur ce secteur a pu être refaite.

Thierry CULMET

Obligation de déconnexion des fosses septiques

Conformément au code la santé publique, article L 1331-1 modifié par la loi n°2007-1824-AR71, vous disposez donc d'un délai de deux ans pour la déconnexion de votre système assainissement à compter du 8 juillet 2020, date de mise en service sur l'ensemble du village.
Ne sont pas concernées les habitations qui sont en zone non collective et les habitations ayant une filière récente. Pour les habitations disposant d'une filière assainissement autonome, la déconnexion devra être effective 10 ans après la date de mise en service de celle-ci. Pour les maisons situées en zone d'assainissement non collectif, les mises aux normes devront se faire au plus tard dans l'année suivant la vente de ces dernières.
Nous vous rappelons que notre commune met à votre disposition, sur demande à la mairie, les canalisations, coudes, regards de visite et tampons de fermeture pour vous aider dans vos travaux et en limiter les coûts. Un contrat est également passé avec une entreprise de location de matériel et une entreprise de vidange de fosses septiques afin que vous puissiez bénéficier de tarifs préférentiels.

Avec l'aimable autorisation d'Altéréo, nous reproduisons le reportage publié le 27 mai 2020 sur le programme d'assainissement des communes de Val-et-Châtillon et Cirey-sur-Vezouze :

la gazette de la DiMOE #1 altereo

FOCUS – AFFAIRE REMARQUABLE

Programme d'Assainissement Collectif sur les Communes de Val-et-Châtillon et Cirey-sur Vezouze

Nous entamons sur Nancy les opérations de mise en service et de réception sur une Station d'Epuration Filtre Planté de Roseaux 2 700 habitants – 1 étage. Retour sur l'un des plus gros chantiers portés par les équipes de Nancy :

LE CONTEXTE

Les communes de Cirey-Sur-Vezouze et Val-et-Châtillon se sont engagé en 2014 dans la réalisation d'un programme d'assainissement Collectif avec le Bureau d'Etude JP Ingénierie. Suite à la cessation d'activité de ce dernier (fin de phase AVP), une consultation pour le recrutement d'un prestataire pour la poursuite de la mission a été engagée et dont nous sommes sortie attributaire.

Pour l'anecdote, nous avions rencontré le Maître d'Ouvrage en amont de la consultation lors d'une visite pédagogique sur la STEU de Blâmont (1700 habitants),commune voisine de Cirey-Sur-Vezouze, à laquelle M. ACREMENT, maire de la commune de Cirey-sur-Vezouze avait participé. Il nous avait alors fait part des difficultés rencontrées avec le bureau d'études JP Ingénierie en cours de cessation d'activité.

LE CHANTIER EN QUELQUES CHIFFRES

Réseaux

- Travaux de collecte, d'élimination des ECP et de transfert sur les 2 communes raccordées à la future STEU
- Terrassement réseaux : 42 000 m^3
- Linéaire réseaux gravitaires : 11 700 ml
- Linéaire réseaux pression : 4 800 ml
- Branchements : 600 unités
- Regard de visite : 380 unités
- Poste de relevage : 16 unités
- Surface réfection voirie : 36 000 m^2
- Montant estimatif Réseaux : **9 000 000 € HT**

STEU

- Capacité : 156 kg de DBO5/j – 900 m^3/j de débit en temps de pluie
- 12 casiers de 289 m^2 chacun
- 18 000 m^3 de terrassement pour la réalisation des bassins
- 4 000 m^3 de matériaux de filtration
- 550 ml de canalisation de liaison entre ouvrages
- 1 poste d'injection avec pompage 205 m^3/h (x2) et chambres à vannes associées 14 vannes motorisées
- 1 Zone de Rejet Végétalisé de 1 500 m^2 avec parcours pédagogique
- Montant estimatif STEU : **2 250 000 € HT**

ENTREPRISES ET DUREES

Le marché a été alloti :

- **Val et Châtillon**

LOT1 : Réseaux : Entreprises PRESTINI TP / COLAS

LOT2 : Postes de Relevage : Entreprise SOGEA-Est

- **Cirey-sur Vezouze**

LOT1 : Réseaux : Entreprise INEO Réseaux Est

LOT2 : Postes de Relevage : Entreprise SOGEA-Est

- **STEU**

LOT unique : Entreprise O'PURE (ex Jean-Voisin)

Un chantier étalé initialement sur 2 ans (hors période d'arrêt). Les tranches fermes des lots Réseaux et PR sont achevées sur les communes de Cirey-sur-Vezouze et Val-et-Châtillon et nous finalisons actuellement le suivi des tranches optionnelles, pour encore environ 2 mois de travaux, en parallèle de la mise en service de l'unité de traitement.

Nous en sommes au total à :

- **81 réunions** de chantier sur la commune de Val-et-Châtillon pour les lots 1 et 2
- **65 réunions** de chantier sur la commune de Cirey-sur-Vezouzepour les lots 1 et 2
- **48 réunions** de chantier sur la Station de traitement des eaux usées

Un chantier de longue haleine !

FOCUS SUR LES RESEAUX

Au-delà de la durée de ces travaux, il a fallu suivre au plus fort de l'activité jusqu'à **6 ateliers travaux** en parallèle (réseaux, branchements, voirie) répartis sur les 2 communes, quelques kilomètres parcourus à pied sur les deux villages, le coach sportif au poignet ne s'est pas fait prier pour le rappeler.

On pourra également citer la gestion particulière au niveau :

- Des travaux sous RD nécessitant l'approbation du Conseil Départemental et la prise en compte de leurs exigences en termes d'exécution
- De la prise en **compte de HAP dans les enrobés** sur différents secteurs des deux villages. Des études complémentaires de carottages sous voirie, d'identification des teneurs par tronçons, de mise en stock provisoire et d'évacuation en ISDD avec suivi des bons d'évacuation ont été menés pendant la durée des travaux.
- Des **erreurs manifestes du Topographe** sur les relevés en phases étude (le Maître d'Ouvrage avait été averti dès la reprise des études en phase PRO mais ne souhaitait pas « investir de nouveau de l'argent pour des prestations non importantes »), couplées à la présence **d'anciens carneaux non répertoriés** par les communes, ont nécessité un recadrage quotidien des profils de pose au cours des réunions de chantier.
- Des problématiques diverses et variées mais plutôt courantes (travaux à proximité de terrains rocheux en aplomb, création d'une passerelle pour encorbellement refoulement, travaux à fortes profondeurs > 5.00 m, ...)
- Des changements d'interlocuteurs, notamment avec l'entreprise INEO : changement du chef de chantier principal, du conducteur de travaux et du directeur d'agence sur 6 mois, qui ne facilite pas la continuité des travaux.

Voici quelques photographies pour illustrer les travaux réalisés :

Atelier pose des réseaux

Compactage matériaux remblais

Pose à forte profondeur – blindage double glissière

Atelier préparation voirie

*Dépose d'une ancienne **conduite AEP** basse pression **en bois***

Poste de relevage

Réunion de piquetage pour réfections sous RD

Réfections pleine voie en enrobé

Réfections définitives en gravillonnage bi-couche

Réfections définitives enrobé en demi-chaussée

FOCUS SUR LA STEU

Conformément aux dispositions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Maître d'Œuvre assure la conception de l'unité de traitement et **engage sa responsabilité sur le fonctionnement général de l'ouvrage et les objectifs de traitement à atteindre**. Dans cette optique, les entreprises de travaux en charge de l'Exécution des travaux doivent se conforter strictement aux dispositions du CCTP d'une part mais également aux respects des plans de conception remis dans le cadre de la consultation ce qui implique une conception aboutie en phase Etudes : **les plans de conception établis en phase étude doivent avoir un niveau de détail qui permette la réalisation de la STEU en phase travaux.**

Nous fournissons donc à minima :

- Plan masse général d'implantation (illustration ci-dessous)
- Plan de terrassement des plateformes de préparation et plateforme définitives
- Plan de détail des ouvrages mis en œuvre
- Note de calcul de dimensionnement des massifs
- Note de calcul de dimensionnement des rampes d'alimentation
- Note de calcul de dimensionnement de l'ouvrage d'alimentation des casiers

Plan PRO – joint à la consultation

Photographie aérienne en fin de travaux

Superposition plan / photographie

Comme d'habitude, la parcelle retenue pour la réalisation de la STEU n'est pas la plus adaptée pour la réalisation des travaux. Le projet a dû prendre en complète le passage d'une ligne haute tension au-dessus des massifs de filtration. Il s'est donc agit de mettre en place un gabarit de passage et de travail sous la ligne EDF pendant la durée des travaux.

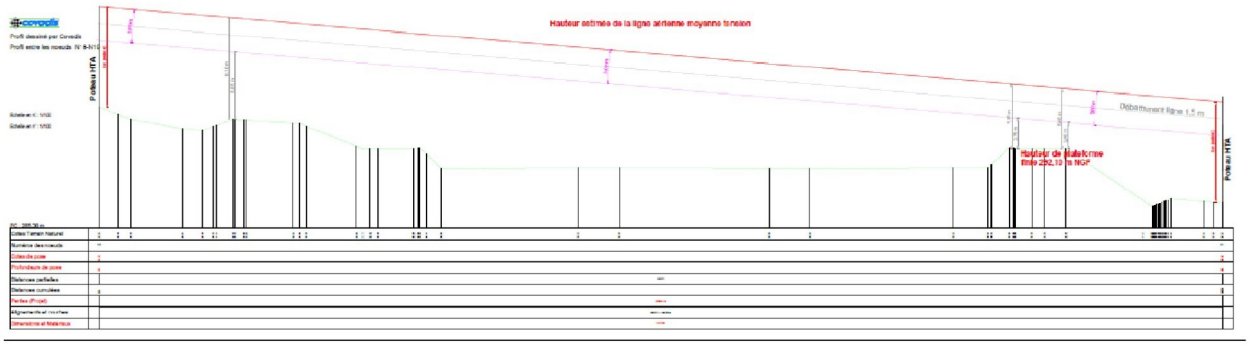

Profil de débattement de la ligne HT pour justification travaux à proximité réseaux ENEDIS

A cela s'est ajouté un contexte en sous-sol particulier avec des zones de faible portance en fond de forme mis en évidence lors des études géotechniques G2AVP / PRO, qui ont notamment nécessité des purges complètes avec substitution en matériaux d'apports (prévu en Tranches Optionnelles).

Enfin, des résurgences présentes sur l'emprise de la STEU ont abouti à la mise en place d'enrochements au niveau de certains talus pour en assurer la stabilité, conformément à l'étude Géotechnique G3 imposée au marché

Voici quelques photographies pour illustrer les travaux réalisés :

Chantier en phase de terrassement

Chantier en phase de terrassement

Levés contradictoires des fonds de bassin au GPS

Entrée chantier et gabarit HT

Réalisation des voiries périphériques

Equipements de la chambre à vannes (14 unités ø250)

Constat approvisionnement ouvrage pour canal de comptage

Mise en œuvre du DEG

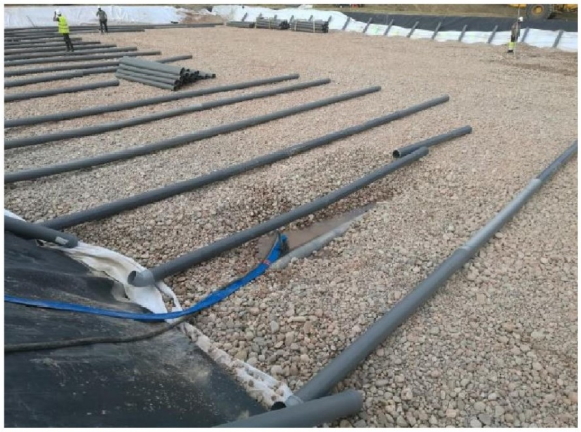

Mise en œuvre des aérations secondaires

Vue sur chantier – massifs garnis

Aménagement ZRV et cheminement piéton pédagogique

Vue sur massif finalisé

Visite fin de chantier avec les élus

Visite fin de chantier avec les élus

Bravo aux équipes de Nancy pour le suivi de ce chantier, notamment Christophe GARNIER, Yoann CUINET (qui nous a quitté depuis), Eléonore ANDRIEU et Nicolas BRUNET qui ont largement participé à la réussite de cette mission.

TEMOIGNAGE CLIENT

Thierry CULMET, *Maire de la commune de Val-et-Châtillon*

> *« La commune de Val-et-Châtillon a confié à ALTEREO, la reprise des études du programme d'assainissement collectif et les enquêtes de branchements, suite à l'abandon du projet par un précédent bureau d'études. Depuis le 17 janvier 2016 à ce jour (fin des travaux estimé à fin avril 2020) les intervenants de ALTEREO, ont œuvré pour le projet et le suivi des travaux en collaboration avec notre commune.*
>
> *Nous sommes contents de leurs prestations, de leur dynamisme, et du bon suivi de chantier et bon relationnel avec les acteurs de ce projet. Le personnel ALTEREO est compétant, à l'écoute du client et des entreprises. Nous n'hésiterons pas à leur confier de nouvelles missions à l'avenir. »*

Fin du reportage. Cet article est la propriété d'Altereo
et ne peut être reproduit ni communiqué sans son autorisation.

La première réunion de chantier a eu lieu le 17 janvier 2018 à 10h30.
La dernière réunion de chantier a eu lieu le 15 juillet 2020 à 9h30.
Durant ces 31 mois, les entreprises, le bureau d'études et les élus ont contribué à la bonne réalisation des travaux.
Un chantier qui s'est très bien passé avec l'ensemble des riverains qui ont fait preuve de patience et de compréhension, quant aux équipes des entreprises qui ont effectué ces travaux, modifiant les sens de circulation et habitudes de notre village.
A terme, c'est la totalité des rues qui ont été mis aux normes en vigueur. Seules 8 habitations sont restées en assainissement non collectif pour des raisons techniques.
Je tiens à remercier les différents intervenants qui ont œuvré sur ce chantier et dont vous trouverez les coordonnées sous les différents logos figurants sur cette page.
Merci également à l'ancienne équipe municipale qui a permis à ce projet de voir le jour.
Merci aux organismes financiers qui nous ont accompagnés pour concrétiser ce projet : L'Agence de l'eau Rhin Meuse et le département pour les subventions à hauteur de 68 %.
La caisse de dépôts et conciliations pour les emprunts.

Thierry CULMET

Maître d'Ouvrage :	Maître d'Œuvre
Commune de Val-et-Châtillon Grande Rue 54 480 VAL-ET-CHATILLON	**G2C Ingénierie** Parc Saint Jacques II 9 rue Paul Langevin 54 320 MAXEVILLE

Avec le soutien technique & financier à hauteur de 70% de :	
Agence de l'Eau Rhin-Meuse « Le Longeau » Route de Lessy BP 30019 57 161 MOULIN-LES-METZ	**Département de Meurthe-et-Moselle** CO n°90019 NANCY Cedex

Entreprises Titulaires	
VALANTIN / COLAS Est PRESTINI TP NITTING	Marché réseaux : **Centre VALANTIN – Ets COLAS N-E [mandataire]** 21 rue Saint Léopold 54 300 LUNEVILLE **PRESTINI TP [co-traitant]** 19 Quai de Phalsbourg CS61001 54 304 LUNEVILLE Cédex **NITTING [sous-traitant]** Les Avettes 54 450 BLAMONT
SOGEA EST	Marché postes de refoulement : **SOGEA EST BTP** Rue du Général Rascas BP37 57 220 BOULAY
Jean Voisin SCRE S.A.S.	Marché station d'épuration : **JEAN-VOISIN [mandataire]** « Les Charmilles » Beaumont la ronce 37360 BEAUMONT LOUESTAULT **SAS SCRE [co-traitant]** 25 rue principale 57 635 HERANGE

Contrôles Extérieurs		Coordination SPS	
INERA GRAND EST	**INERA** Z.A. du Patis des Saules 88450 VINCEY	PREVLOR BTP	**PREVLOR** 9 rue de Flandre 54 300 LUNEVILLE

Réseaux de Val-et-Châtillon

plan des travaux réalisés

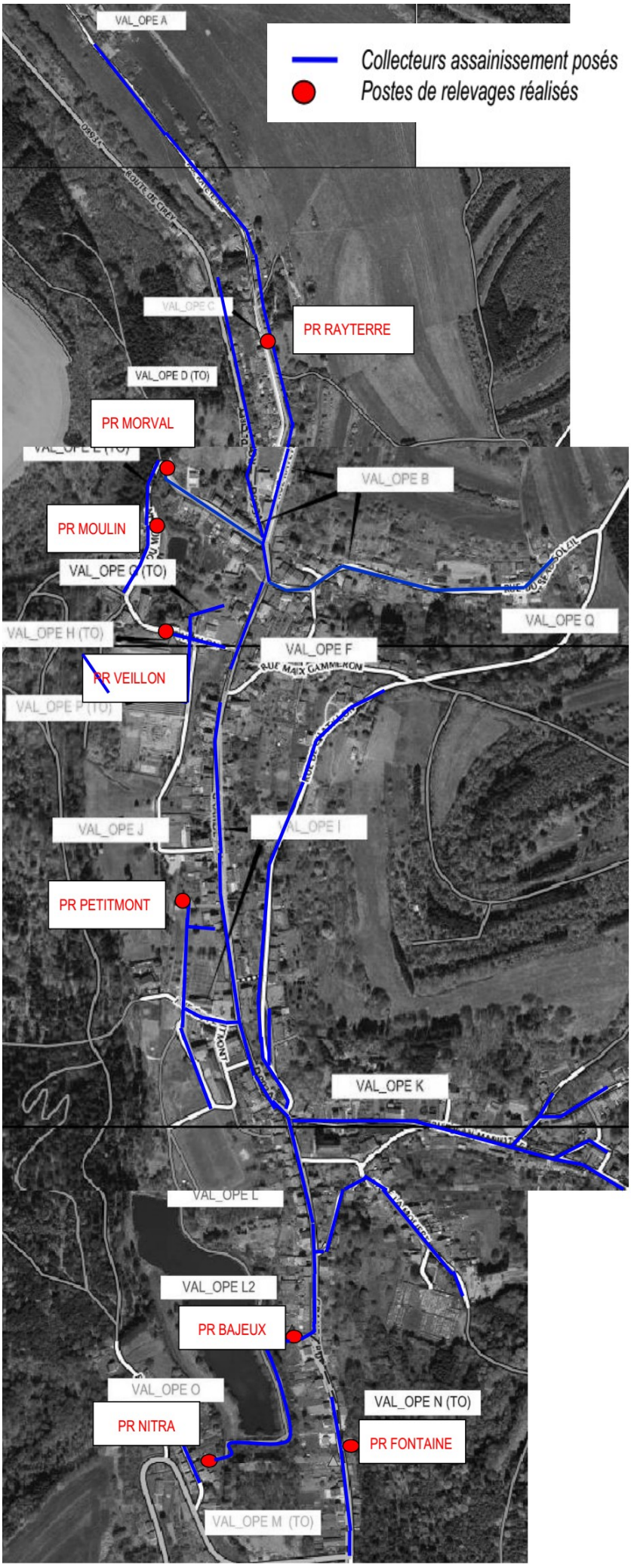

Problèmes constatés sur les réseaux :

Il est constaté à ce jour que de nombreuses lingettes, couches, blocs de papier toilettes, coton et autre s'écoulent dans les collecteurs neufs. Ces déchets ne doivent pas être mis dans les toilettes. Cet amoncellement de déchets peut provoquer l'obturation des collecteurs et un mauvais fonctionnement des pompes des postes de relevage.

Il est donc demandé aux riverains de ne pas mettre ces déchets dans les WC, même si sur les emballages il est mentionné : biodégradable.

Commission des affaires sanitaires et sociales

La commission des affaires sanitaires et sociales remplace le CCAS.

Gestion des périodes de confinement

Premier confinement

Pendant le premier confinement, du 17 mars au 11 mai 2020, la mairie et l'agence postale ont dû fermer leurs portes au public afin de limiter la propagation du virus.

Mais une permanence a été mise en place pour assurer une continuité des services essentiels.

Josiane Tallotte et Anne-Marie Caro (en télétravail) ont appelé régulièrement les personnes surveillées en temps de crise (plan Canicule ou Grand Froid).

Pour les personnes isolées, des aides ponctuelles ont pu être mises en place pour rassurer un enfant habitant loin, apporter des attestations, aller à la pharmacie ou en courses.

Des aides alimentaires ont été distribuées aux personnes les plus en difficultés.

Alain Gérard a assuré une permanence pour le suivi administratif de la commune (application des recommandations gouvernementales, finances), la communication (téléphone, courrier, mise à jour du site internet de la mairie) ainsi que la gestion des travaux avec les employés communaux en astreinte à la maison, mais disponibles en cas d'urgence.

Deuxième confinement

Depuis le second confinement, le 30 octobre, la mairie et l'agence postale sont restées ouvertes au public et les employés communaux ont pu continuer leurs activités.

Les membres de la commission des affaires sanitaires et sociales se sont mobilisés pour venir en aide aux personnes fragilisées ou isolées.

Ce sont 23 personnes, vivant seules ou en couple, qui ont désiré être appelées régulièrement et parfois être aidées (attestations, courses, aides alimentaires et bois de chauffage).

En parallèle des actions menées par la municipalité, les bénéficiaires des Restos du Cœur profitent du passage du camion itinérant dans notre commune tous les mardis matin depuis le 24 novembre 2020 .

Distribution de 2 masques aux habitants du Val

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, la municipalité a souhaité doter de 2 masques chaque habitant de la commune.

Au total, ce sont près de 1200 masques qui ont été distribués en plusieurs étapes :

- 19 mai : 1er masque en priorité aux personnes de 70 ans et plus, personnes handicapées ou fragilisées, ainsi qu'à leur famille.
- 30 mai : 1er masque aux personnes de 40 à 70 ans et à leur famille.
- 5 juin : 1er masque pour toutes les autres familles.
- 11 juillet : 2ème masque à l'ensemble des habitants.

La majorité de ces masques ont été commandés au Département, et ont pu bénéficier d'une subvention.

Mais face aux difficultés d'approvisionnement et aux importants retards de livraison, par l'intermédiaire de la communauté de communes, la mairie s'est tournée vers l'entreprise SEMAC de Blâmont. Celle-ci fabrique habituellement des joints en caoutchouc, mais elle a pu adapter son outil de production pour découper les tissus qu'il resterait à coudre.

Afin d'assembler ces 350 masques, un groupe de 7 couturières bénévoles s'est constitué dans notre village : Françoise Etienne, Blandine Dedenon, Sylvie Adrian, Josiane Ehrlé, Odette Erhart, Emélie Dardaine, Laurence Paradis.

Un grand merci à nos couturières bénévoles, qui ont mis leur temps, leur savoir-faire et leur générosité au service des habitants du Val.

Un grand merci à Josiane Tallotte qui s'est dépensée sans compter pour ce projet. Nous sommes fiers de ce bel élan de solidarité.

Des conseillers ont apporté une boîte de chocolats à nos couturières et à Josiane Tallotte.

Le centre itinérant des Restos du Cœur s'arrête chaque mardi matin

Afin d'être au plus près des bénéficiaires de l'aide alimentaire, le camion itinérant des Restos du Cœur stationne dans les villages de la communauté de communes de Vezouze en Piémont.

Depuis le 24 novembre 2020, il est présent à la salle des fêtes de Val-et-Châtillon tous les mardis de 9h à 12h.

Les bénéficiaires sont servis au camion équipé de congélateur et de réfrigérateur.

Les bénévoles de Nancy et du Val devant le camion itinérant

Une installation sanitaire (WC/lavabo) a été créée par les employés municipaux

Les personnes susceptibles de bénéficier de cette aide doivent préalablement s'inscrire auprès de l'association des Restos du Cœur, en se munissant des documents justificatifs de revenus et de dépenses (quittances de loyers), d'identité et de composition de la famille (livret de famille).

Anne-Marie, Evelyne, Maryline, Jean-René, Michel et Pascal, bénévoles de Nancy assurent une permanence à la salle des fêtes pour de nouvelles inscriptions.

Colette, Martine et Marie, bénévoles de notre village, accueillent également les bénéficiaires pour un moment d'échange.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie ou au siège de l'association au 03 83 55 50 50.

Chantier Argent de Poche

Mardi 21 juillet 2020, cinq jeunes de Val-et-Châtillon signaient leurs contrats de travail dans le cadre du Chantier “Argent de Poche” mis en place par la communauté de commune de Vezouze-en-Piémont, représenté par Mohamed Ketlas. Un dispositif qui permet aux jeunes du territoire de se rendre utile tout en gagnant de l’argent mais également d’apprendre et découvrir le monde du travail.

Dimitry Arnould, Lukas Beljambe, Léa Graciani, Alicia Moreau et Gérard junior Sirdey étaient encadré par Landry Poitier, employé communal, accompagné de Marie-Thérèse Gérard, première adjointe et d’Alain Grandidier, conseiller municipal en charge du fleurissement.

Durant les 3 jours de ce chantier de 9 h à 12 h, ils ont créé et fleuri un massif à l’entrée du village du côté du Cirey qui a été complété par le blason de la commune offert par un mécène. Ils ont aussi remis en état et fleuri le massif à l’autre entrée du village, complété le fleurissement de la fontaine du Bajeu, désherbé le massif devant la salle des fêtes et coupé des ronces autour de la fontaine du Rayeu.

Ce projet a été riche d’échanges, de nouvelles vocations vont peut-être s’éveiller chez certains.
Les pique-niques ont favorisé la connaissance des membres du groupe. Le chantier s’est déroulé dans une bonne ambiance, autant sur le plan relationnel qu’amical entre les jeunes et les trois encadrants.

Le jeudi midi le groupe s’est retrouvé pour un moment de convivialité et d’échanges autour d’un barbecue, offert par la commune, avec le maire, des élus et le personnel communal.

Merci à ces Jeunes de s’être montrés volontaires. Une belle expérience constructive à renouveler.

Journée Escape Game organisé par la Mission locale du Lunévillois

La Commune de Val-et-Châtillon a accueilli la 2ème Edition de l'ESCAPE GAME organisée par la Mission Locale du Lunévillois à destination des jeunes du territoire.

Avec le Concours du Département 54 et du SAO portés par Monsieur Didier Loiseau et Monsieur Loic Alba, les jeunes ont pu accéder gratuitement à la salle des fêtes et participer à une activité ludique proposée par l'association YUTOPIA ainsi qu'à des jeux de cohésion imaginés par Chandara Kong, éducateur sportif.

Tout au long de la journée, des groupes de jeunes issus du territoire de l'est Lunévillois et de Baccarat se sont efforcés à travailler ensemble pour réussir les épreuves, résoudre des énigmes et développer leur esprit d'équipe afin de réussir à s'échapper de l'Escape Game. Chaque participant est ainsi plongé dans un univers fantastique et doit révéler ses capacités personnelles (sens de l'observation, dextérité, capacité d'adaptation, minutie…) au service du groupe afin de constituer une équipe efficace.

Ils ont été accueillis par Laëtitia et Mélanie, conseillères à la Mission Locale pour partager un moment convivial et accéder à un premier niveau d'information sur l'offre du territoire Lunévillois en matière d'accompagnement vers l'autonomie et l'emploi.

Cette opération lancée depuis novembre 2019 par la Mission Locale du Lunévillois dans le cadre du projet MLL GO vise à renforcer la proximité des acteurs de l'emploi et de la formation en faveur de la jeunesse Lunévilloise.

L'opération a rencontré le succès attendu, certains jeunes ne connaissaient pas les possibilités offertes par la Mission Locale, d'autres ne savaient comment y accéder.

La Mission Locale tient à remercier les jeunes qui se sont mobilisés pour faire connaitre l'événement, ainsi que les agents de la Communauté de Communes de la Vezouze en Piémont. Mais surtout, Monsieur Culmet (Maire de la commune de Val-et-Châtillon) et Madame Gérard (1ère adjointe) pour leur dynamisme et leur engagement.

La prochaine édition se déroulera sur le territoire des 3M en janvier 2021. Nous vous attendons !!!

Rappel : La mission locale propose des permanences sur l'ensemble du territoire.
Renseignez-vous au 03.83.74.04.53.

Cadeau de naissance

Thierry Culmet a eu le plaisir d'apporter le premier cadeau de naissance de son mandat de maire à Elyne née le 30 septembre 2020.

Accompagné Marie-Thérèse Gérard, première adjointe, il a remis à ses parents un bon d'achat de 50 € valable aux rayons enfants de Carrefour Cirey et un petit renard en peluche, clin d'œil au nom donné aux habitants de notre village.

Noël des Enfants

Vu le contexte sanitaire, nous n'avons pu organiser une sortie au cinéma et un goûter à la salle des fêtes. Nous avons offert des chocolats aux enfants fréquentant les écoles maternelle et de primaire.

Des conseillers municipaux ont distribués des chocolats aux enfants le 19 décembre 2020.

Visite aux doyens

Marie-Thérèse Gérard, 1ère adjointe, et Thierry Culmet, maire, se sont rendus le 19 décembre au domicile des doyens de la commune afin de leur offrir un panier garni.

Mme Germaine LAPIERRE, née LINGG le 9 janvier 1926.

Mr Pierre MARCHAL né le 12 août 1931.

En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pu réunir nos Aînés pour un moment de convivialité autour d'un repas.

Plan Canicule du 1er juin au 15 septembre et Plan Grand Froid du 1er novembre au 31 mars

Activés par le Gouvernement, ils permettent d'anticiper l'arrivée d'une canicule lorsqu'il fait très chaud le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs ou d'anticiper une éventuelle vague de froid et de mettre en œuvre des mesures contre les risques liés lors de ces fortes baisses de températures.

La commune envoie des courriers aux personnes de 70 ans et plus, les personnes handicapées ou fragiles. Elles se font connaître en mairie si elles désirent figurer sur le registre d'alerte et d'urgence et bénéficier d'un suivi par des conseillers de la commission des affaires sanitaires et sociales.

En 2020, 1 personne vivant seule et 1 couple sont inscrits sur le registre d'alerte et d'urgence Canicule et 5 personnes vivant seules et 4 couples sur celui du Grand Froid.

Installation de défibrillateurs automatisés externes

La commune de Val-et-Châtillon a fait l'acquisition de 2 packs défibrillateurs automatisés externes pour un montant de 4068 € TTC, conformément aux normes en vigueur. Ces derniers ont été mis en place par les employés communaux sur les façades de la salle des fêtes et de l'église.

Le raccordement électrique des coffrets chauffants a été fait par l'entreprise Raymond Receveur de Cirey.

Une subvention départementale de 2712 € a été sollicitée au titre du Contrat Territoire Solidaire.

Campagne de dératisation

Suite aux plaintes de plusieurs riverains quant à la présence de rats dans plusieurs rues du village, la municipalité a mandaté l'entreprise MALEZIEUX, spécialisée dans la dératisation, afin de procéder à la mise d'appâts dans les regards d'accès aux réseaux des eaux usées.

50 points d'appât ont été commandés. L'opération a commencé le mardi 28 juillet 2020 à 8h30 pour se terminer à 13h00. Ces prestations ont été encadrées par Jean-Luc Besnard, adjoint aux travaux.

- Vérification du 27/08/2020 : sur 50 points d'appât posés 6 ont été consommés et réarmés.
- Vérification du 1/10/ 2020 : sur les 6 points réarmés, 2 ont été consommés au Nitra et Moulin.
- Vérification du 2/11/2020 : il n'y a aucune consommation sur les deux points réarmés.

Coût total de l'opération : 1930 € HT.

Cérémonies patriotiques

En raison de la crise sanitaire, les cérémonies du 8 mai et du Trou Marmot ont été annulées.

Appel du 18 juin

La section AMC de Val-et-Châtillon a invité les autorités locales et anciens combattants en comité restreint, compte tenu des conditions sanitaires actuelles, à célébrer les 80ème anniversaire de l'Appel du 18 juin du Général de Gaulle. La cérémonie s'est déroulée au monument aux morts, square Jean de Klopstein.

Un dépôt de gerbe a été fait par Marie-Thérèse Gérard, 1ère adjointe et Alain Fidon pour l'AMC.

Thierry Culmet, maire, a fait lecture de l'Appel.

A l'issue de la cérémonie, les porte-drapeaux ont été remerciés ainsi que les participants par monsieur Roland Dal Martello, président de l'AMC.

Commémoration du 102ème anniversaire de l'Armistice de 1918

Compte tenu de la crise sanitaire en cours et conformément au souhait de monsieur le Préfet, la cérémonie du 11 novembre 2020 s'est déroulée en comité restreint.

Monsieur le maire et ses trois adjoints se sont retrouvés devant le monument aux morts à 11h00.

Après lecture par Franck Riehl du message de madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargés de la mémoire et des anciens combattants, une minute de silence a été observée.

Suite à cette minute de silence, le dépôt de gerbes de la commune et de l'A.M.C. a été fait par Marie-Thérèse Gérard et Jean-Luc Besnard.

Merci à Léa Culmet pour les photos

Mémoires du textile

Année morose marquée par l'inquiétante pandémie qui a bouleversé la vie de chacune et chacun depuis mars dernier. Plus grave est la réduction, voire l'arrêt de nombreuses activités, qu'elles soient économiques ou culturelles. Comme beaucoup d'associations, le musée du textile en a pâti.

Ouvert début juillet jusqu'au 20 octobre, nous avons accueilli 70 visiteurs (ils étaient 850 en 2019).

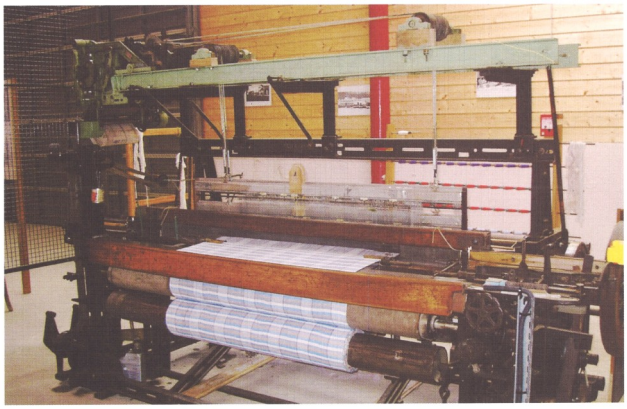

Métier à tisser

L'association, bien que forte de plus de 300 membres souffre de l'absence de relève au musée. Inexorablement, les métiers seront muets quand le dernier bénévole – âgé de 89 ans- en mesure de les actionner prendra sa retraite… Il est évident que la mise en oeuvre de la fabrication du tissu ne s'improvise pas, or c'est le moment privilégié et rare donné à voir (et à entendre) au visiteur. La visite commentée en elle-même ne pose pas de problème aux guides capables également de faire fonctionner plusieurs machines (bobinoir, canetière, rentrage...).

Informations pratiques

Jours d'ouverture : de mai à octobre,
les jeudis et dimanches de 13h30 à 18h.

Adresse : Avenue Veillon

Téléphone : 03.83.42.59.13

Tarifs :

- Individuel : 5 €
- Enfants (de moins de 12 ans) : gratuit
- Groupes : 2 € (à partir de 12 personnes)
- Scolaires : 1,50 €

A l'avenir, les visites débuteront par la projection d'une vidéo précédant l'accès à la salle des machines, ce qui permettra de visualiser le fonctionnement particulier et spectaculaire des trois métiers à tisser, ainsi qu'annoncé dans le dernier bulletin communal.

J'entends ici ou là des commentaires désobligeants à l'égard d'un musée sans intérêt car d'aucun rapport. Certes nous vivons dans un monde matérialiste où prime la rentabilité. Cependant, ce qui fut un projet dans les années 1995, réalisé et fonctionnel depuis 2002, n'est pas une valeur marchande mais la mémoire, la trace du passé industriel textile du village.

Le président,
Roger Cornibé

Club Vosgien de la Vezouze

2020, une année très particulière pour la randonnée et l'entretien des sentiers.

Nous avons organisé 53 randonnées.

2 sorties à vélo ont pu être organisées avec toujours autant de succès.

Après le confinement, le groupe des Tamalous, toujours aussi dynamique, est allé marcher toutes les semaines pour rattraper le temps perdu.

Toutes nos manifestations ont été supprimées, rando et repas de printemps, journée détente à la Boulaie, journée des bénévoles, week-end et voyage.

La sortie automnale avec repas au restaurant "Le Péché Mignon" à Thiébauménil a pu être maintenue.

Le refuge de la Boulaie a été fermé du 11 mars au 14 juin et en novembre.

L'équipe des 10 bénévoles a continué l'entretien du refuge entre les 2 confinements.

Pour les randonnées, l'entretien du refuge et des sentiers, les mesures sanitaires ont été respectées.

L'entretien des sentiers n'a pu être fait normalement à cause de la crise sanitaire et du manque de bénévoles.

Le Comité et son Président vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021.

Yves Migos

http://cv-vezouze.fr/
clubvosgien.vezouze@gmail.com
facebook.com/clubvosgiendelavezouze/

Le Souvenir Français

Après bien des années glorieuses, l'activité 2020 de notre comité a été très réduite comme bon nombre d'associations.

Seules 2 cérémonies se sont déroulées normalement :

Le 26 juillet : les 3 couleurs flottaient sous un soleil radieux en haut des mats du LANCASTER MEMORIAL et retentirent dans la clairière de la Fourche Eau : « O Canada, God Save the Queen et la Marseillaise », moment d'émotion pour le public venu en nombre, élus, militaires et la trentaine de porte-drapeaux portant les hampes inclinées, suivi du dévoilement de la plaque du petit neveu d'un aviateur . Cérémonie organisée par Mr Alain Founé et la commune de St Sauveur .

Le 22 septembre à Toul : 150ème anniversaire de la guerre de 1870 en présence de Mrs Serge Barcellini, président national du Souvenir Français et Pascal Solofrizzo, délégué départemental, des autorités, élus, porte-drapeaux, les comités locaux dont les 3 comités de notre comcom' de Vezouze en Piémont.

Les autres cérémonies annuelles ont été organisées par les municipalités en représentation très réduite, principalement au 11 novembre.

La quête du 30/10 au 2/11, sur l'ex-canton, s'est traduite par baisse très forte des dons par rapport aux précédentes, car seuls des troncs étaient déposés aux entrées de chaque cimetière, sans contact HUMAIN dans les normes sanitaires .

Merci à tous les donateurs et bénévoles.

Le fruit de cette quête servira à veiller à l'entretien des tombes ainsi que les monuments érigés de ceux et celles qui sont morts pour notre pays, n'ayant plus de famille.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, nous reprendrons les échanges et en particulier « La Géolocalisation des cimetières » dont certaines communes étaient intéressées .

Deux adhérents sont décédés cette année : Mme Georgette KLEIN et M. René STENGER ,

le comité adresse toute sa sympathie à leurs familles.

Merci à la municipalité de Val et Châtillon pour son soutien de 100 € ainsi que les six autres municipalités.

Notre prochaine réunion annuelle de travail est prévue à Val-et-Châtillon le 1er semestre 2021 .

Dès le 1er janvier 2021, la cotisation (10 €) pourra être envoyée par chèque libellé à l'ordre du comité Souvenir Français de Cirey à Mme Ghislaine Collin 25 rue Jean Mariotte Val-et-Châtillon.

L'abonnement à la revue trimestrielle de 5 € est également possible.

Au nom de notre comité je vous souhaite une bonne santé et bonne année 2021.

Le Président, Jean-Noël Jolé

A NOUS LE SOUVENIR
A EUX L'IMMORTALITE

Association « *Les Amis d'Alfred Renaudin* »

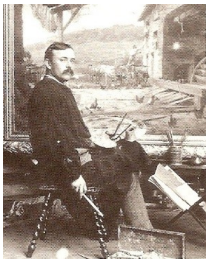

Assurément, l'année 2020 aura été bien particulière notamment pour la vie associative. Cependant, elle ne peut être qualifiée d' « année blanche » pour notre association, bien au contraire !

Composée de 87 adhérents (en hausse de 3 par rapport à 2019), elle concourt à apporter une offre culturelle et artistique sur le territoire, par le biais de conférences gratuites et ouvertes à tous. La culture est un trésor qui se partage ! La cotisation est fixée à 10 € depuis la création de l'association en mars 2012. Reconnue d'utilité générale, tout don se voit attribuer un reçu fiscal pour déduction à 66%.

L'association salue la mémoire de deux adhérents : Marie PENNANEC'H, emportée le 29 mars à Paris par la Covid-19. Présente en 2011 à l'inauguration de l'esplanade, elle était une des dernières personnes à avoir connu Alfred Renaudin de son vivant. Mais aussi, Francis CLAUDE, décédé le 21 septembre dernier à Gentilly. Ce dernier avait des origines familiales à Val-et-Châtillon où ses ancêtres ont construit le chalet des Roches, et reposent au cimetière communal. N'oublions pas non plus de penser à Me Pierre PONCET, grand défenseur du territoire du Lunévillois, et qui avait travaillé sur les faïences peintes par A. Renaudin dans la revue *Reverbère*.

Un programme bouleversé par la situation sanitaire :

Le programme des conférences prévu a dû être annulé et reporté. Malgré tout, une conférence a pu se tenir le 13 janvier à 19h30 au Centre Socio-Culturel de Sarrebourg, en lien avec la S.H.A.L. de Sarrebourg, par le président sur « *Alfred Renaudin et les couleurs de la Lorraine* ». La sortie « *Sur les traces d'Alfred Renaudin* », prévue en juin à Saint-Nicolas-de-Port a été reportée.

Près d'une centaine de personnes a assisté à la conférence sur Alfred Renaudin (© J. ACHEREINER)

Le Musée de la Princerie à Verdun expose deux toiles acquises récemment :

Depuis le 24 juin, le Musée de la Princerie de Verdun expose les deux toiles d'A. Renaudin représentant Verdun acquises début janvier 2020. Ces eaux calmes circulent sur le canal des Minimes ou canal des Tanneries, à Verdun ! La tour visible à l'arrière-plan appartient à l'ancienne église Saint-Sauveur et témoigne des dommages causés à Verdun lors de la Première Guerre Mondiale.

***Verdun en 1919**, A. Renaudin, HST, 1919*
(Musée de la Princerie - Ville de Verdun, inv. 2019.5.1),
© Nicolas Leblanc - Département de la Meuse

Sortie du livre « Alfred Renaudin (1866-1944) » :

Le 1er juillet, Serge Domini Editeur, en lien avec l'association, a publié l'ouvrage « ***Alfred Renaudin (1866-1944)*** ». Présentant tous les thèmes de prédilection du « chantre de la ruralité » et les grandes étapes de sa carrière artistique, ce beau-livre de 168 pages et de format 24 X 32 cm (avec coffret de prestige) offre un panorama de 150 tableaux, aquarelles et dessins, issus de deux importantes collections privées, provenant de Paris et de Lorraine. De même, les textes de Francine Roze, conservatrice en chef honoraire du Patrimoine et ancienne directrice du Musée Lorrain de Nancy apportent un éclairage expert sur l'œuvre et l'artiste. L'ouvrage est disponible au prix de 49 € auprès de l'association (Contact ☎ : 07 82 56 88 47).

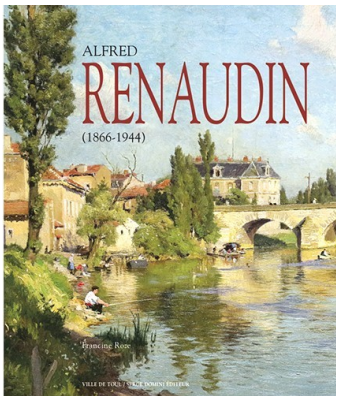

Un ouvrage exceptionnel qui fera date !

Don de matériel artistique pour « Les écoliers de Cirey » :

Stand de l'association au Salon des Artistes de Cirey – 5 & 6 septembre (© M. MAUCOURT)

A l'été 2018, l'association, en lien avec le C.A.J.T. de la Comcom', avait organisé deux après-midis autour de l'art pour visiter le parcours Chagall à Sarrebourg mais aussi pour peindre « à la manière d'Alfred Renaudin ». Ce 2ème rendez-vous n'ayant trouvé aucun enfant intéressé, l'association s'est retrouvée avec une commande de matériel d'arts plastiques, d'une valeur de 161,80 €. Afin que cela serve tout de même aux enfants du secteur, le comité de l'association a décidé d'offrir le carton de matériel à l'A.P.E. « Les écoliers de Cirey » pour les élèves des écoles élémentaire et maternelle. La remise officielle a eu lieu à l'occasion du Salon des Artistes à Cirey-sur-Vezouze et quelques jours après la rentrée des classes. Cela répond ainsi à une des missions de l'association qui est d'offrir au grand public une culture populaire autour de l'art. Gageons que les enseignants et les artistes en herbe en feront bon usage pour que l'achat puisse tout de même être utile dans les objectifs prévus initialement, ceux de faire découvrir les techniques et les matériaux utilisés par l'artiste-peintre.

Une exposition inédite sur l'œuvre d'Alfred Renaudin au Musée de Toul :

C'est parti pour 4 mois d'exposition autour de l'œuvre de l'artiste-peintre Alfred Renaudin. Repoussée à cet automne en raison de la situation sanitaire, la nouvelle rétrospective consacrée au « chantre de la ruralité » a débuté le 10 octobre au Musée d'Art et d'Histoire Michel Hachet de Toul et ce jusqu'au 3 avril 2021. Pour cette occasion exceptionnelle, deux propriétaires privés lorrain et parisien ont accepté de prêter une partie de leur collection pour le plus grand plaisir des visiteurs.

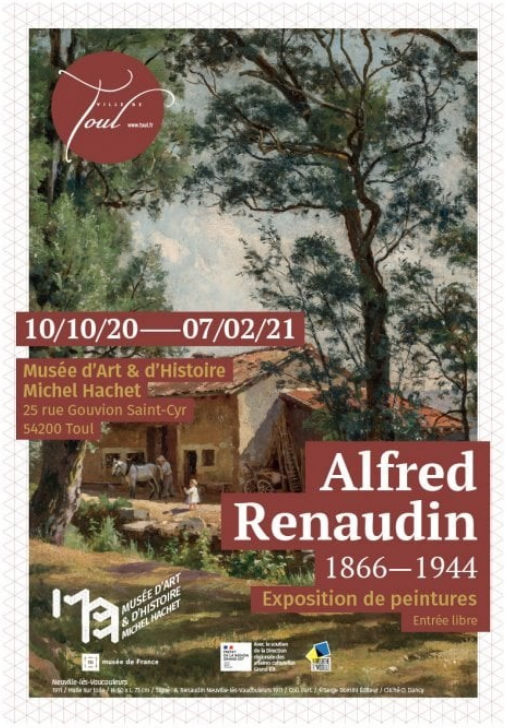

Affiche officielle de l'exposition « Alfred Renaudin (1866-1944) »

L'entrée libre au musée débouche sur un parcours composé de 82 toiles, de formats différents, reprenant les thématiques chères à celui qui « voulait qu'on se promène dans ses toiles » notamment les villages lorrains qu'il a sillonnés toute sa carrière ou encore les fleurs qui ont été son premier sujet d'inspiration. De même, trois pièces de faïence sont présentées dont un immense vase de l'époque K&G prêtée par les Amis de la faïence ancienne de Lunéville.

Deux vues de Val-et-Châtillon peintes à 8 ans d'écart ont été intégrées à l'exposition.

Une délégation du conseil d'administration de l'association était présente pour le vernissage. La rencontre du 7 novembre autour de la présidente d'honneur a dû être annulée en raison du reconfinement.

Le 21 octobre, l'exposition a eu le privilège de figurer dans *Lorraine magazine*, n° 162, qui lui consacre sa une et sa 1ère partie. Lien :

https://www.lorrainemag.com/wp-content/uploads/2020/10/PDF_WEB_LorraineMag_162.pdf

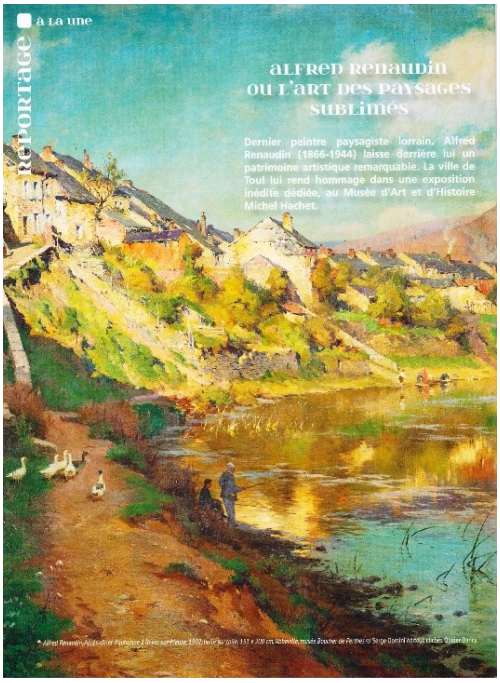

Extrait du n°162 de Lorraine Magazine

De nombreux articles ont été également publiés cette année notamment dans L'Est Républicain, le Républicain Lorrain, Vosges Matin ou même La Montagne (en Auvergne).

Pour revoir en photos l'exposition du Château de Lunéville de 2015 :
http://www.chateauluneville.meurthe-et-moselle.fr/fr/visiter-le-ch%C3%A2teau/mus%C3%A9e-virtuel/2015-alfred-renaudin-les-couleurs-de-la-lorraine

Assemblée générale à la « Maison de la Forêt » à Saint-Sauveur, le 17 octobre :

Initialement prévue le 18 avril, l'assemblée générale ordinaire de l'association a été décalée au 17 octobre. Elle s'est tenue à la Maison de la Forêt à Saint-Sauveur à 15h. La conférence prévue sur Emile Gridel, peintre des forêts, a dû être annulée à la dernière minute en raison de problèmes de santé de la conférencière.

Le président a remercié le Président de la Comcom et Maire de Saint-Sauveur, Philippe ARNOULD, pour son accueil, de même que le responsable de la Maison de la Forêt, Gautier TACK, pour la bonne organisation de l'après-midi et sa réactivité face à une situation mouvante depuis le 14 octobre.

Le président a rappelé l'urgence culturelle sur notre secteur par le fait que les conférences sont gratuites et ouvertes à tous. Au final, même avec des orateurs de grande qualité, le public ne semble pas intéressé hormis les membres de l'association et des personnes extérieures au territoire venant parfois de loin.

Les gestes barrières et le masque, grands invités de l'assemblée générale 2020
(© G. TACK)

Le Conseil d'Administration de l'association se compose de 8 membres et est élu pour 2 ans. La précédente élection s'est tenue en avril 2018 à Val-et-Châtillon. Il se compose ainsi : Olivier BENA, président, Josiane TALLOTTE, vice-présidente, Henri HARD, secrétaire, Josiane EHRLE, trésorière, Marie-Jeanne OHLSSON, Denis-Joël OHLSSON, Michel GODARD et Jean-Luc MICHEL, membres. Le comité a été réélu à l'unanimité. La prochaine élection aura lieu en 2022.

Selon l'article 3 des statuts de l'association, le lieu du siège peut être déplacé après accord du conseil d'administration et ratification de l'assemblée générale. Pour des questions pratiques, le président a demandé au C.A. de déplacer le siège de la Mairie de Val-et-Châtillon à son domicile 8 rue du Beau-Soleil à Val-et-Châtillon.

Le C.A. a validé de même que les adhérents à l'unanimité. De même, Josiane EHRLE reçoit désormais à son domicile les relevés postaux et les documents de l'assurance. Les affaires de l'association présentes en mairie, sauf le tableau (voir convention avec l'ancienne Municipalité), ont été rapatriées au domicile du président en mai 2020.

Résultats des ventes aux enchères :

En 2020, malgré la situation sanitaire, plusieurs toiles ont été vendues aux enchères notamment par le biais du Live sur Internet. Il est certain que la côte reste stable et même évolue favorablement pour les collectionneurs. En voici tous les résultats :

Naples, 1896, marine, aquarelle, 29 X 49 cm, 19 janvier, vendue 900 €.

A l'occasion de la traditionnelle vente annuelle consacrée aux artistes de la Lorraine et du Grand Est des 19ème et 20ème siècles, le catalogue, concocté par Est Enchères à Metz, proposait entre autre aux amateurs d'art des œuvres de G. Fabre, A. Jouclard, M. Colle ou encore H. Louyot. Parmi près de 300 lots figuraient quatre toiles d'Alfred Renaudin à la facture classique reconnaissable entre toutes.

Varennes en Argonne, 1903, dessin à l'encre sur papier, 16 X 21 cm, Nabécor à Nancy, 11 juillet, estimé à 50 €, adjugé à 70 €.

Gerbéviller, 1915, HST, 50 X 73 cm, Martin et Associés à Metz, 18 octobre, estimée à 1 000€/1 500€, adjugée à 2 420 €.

Voinémont, 1899, HST, 54 X 74 cm, Galerie de Chartres, 25 octobre, estimée à 800€ / 1 200 €, adjugée à 800 €. Quelques craquelures et signes d'usure présentes sur la toile.

Mont(-sur-Meurthe ?), 1900, HST, 35 X 50 cm, Dobiaschofsky (Berne, Suisse), estimée à 2 803 €, adjugée à 1 779 €.

Vue de Moselle, 1886, HST, 34,5 X 44,5 cm, Martin et Associés à Metz, 13 décembre, estimée à 300€/500€, adjugée à 700 €.

Vente des artistes lorrains – Est Enchères – Metz – samedi 22 février 2020 //// Résultats concernant Alfred Renaudin

Visuel	Titre	Année	Dimensions	Estimation	Prix au marteau
	Vue d'une ferme à Woël-en-Woëvre (Meuse)	1907	35 X 50 cm	1 500 € - 2 500 €	**4 000 €**
	Le pont des anciens remparts à Longwy	1936	54 X 73 cm	1 000 € - 1 500 €	**4 700 €**
	Vue de la Cathédrale de Metz à travers les arbres, depuis les quais de la Moselle	1921	55 X 73 cm	1 000 € - 1 500 €	**4 700 €**
	La Porte des Allemands à Metz	?	72,5 cm X 49,5 cm	3 000 € - 4 000 €	**3 000 €**

Au total, les 4 toiles ont été adjugées pour 16 400 € à la vente lorraine.

Un grand merci à notre partenaire, Robert LETERRIER, du site Art Lorrain pour nos échanges fructueux : www.artlorrain.com , mais aussi au site Interenchères (www.interencheres.com) ou Drouot Online (www.drouotonline.com)

L'association est très régulièrement sollicitée par des particuliers ou des hôtels de vente pour des expertises d'œuvres de l'artiste-peintre.

FOCUS : la période orientaliste d'Alfred Renaudin :

Pour le grand public, Alfred Renaudin est le peintre de la ruralité et des villages de sa chère Lorraine. Mais il ne limite pas sa prédilection artistique aux paysages régionaux. A partir des années 1890, quittant la faïencerie de Lunéville et optant définitivement pour la peinture, il entreprend de nombreux voyages en France comme à l'étranger (Hollande, Italie, Ecosse, …) où il découvre d'autres et nouveaux horizons, cultures, couleurs et lumières qui enrichissent sa palette.

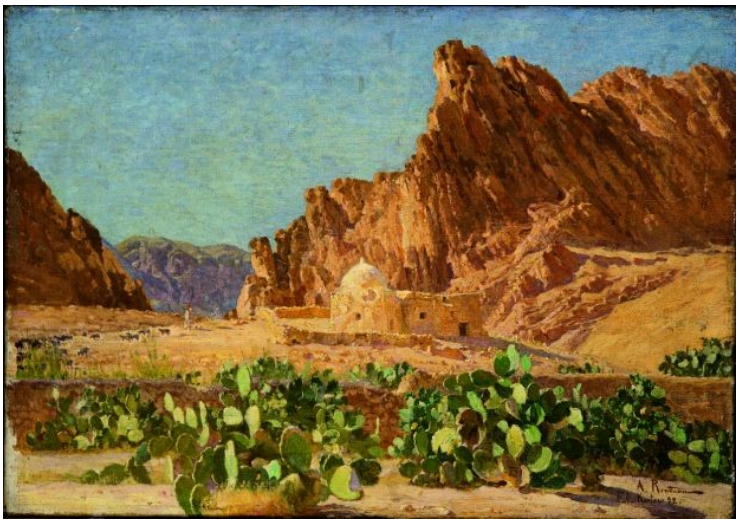

Une œuvre orientaliste d'Alfred Renaudin :
***vue d'El Kantara** en Algérie (1892)*

Ses premières pérégrinations le mènent en Algérie en 1892 qu'il parcourt avec le baron Jean de Klopstein. Il a à peine 25 ans. Son carnet de voyage conservé dans les archives familiales apporte un témoignage exceptionnel sur ce qu'il a ressenti et vécu au cours de ce périple inédit sur une période de plusieurs mois.

Le jeune Alfred Renaudin (à droite) en costume traditionnel arabe.

Dans les Aurès, à l'oasis d'El Kantara, Renaudin note : « *le village arabe était construit le long d'une petite rivière qui coulait sur les rochers, les maisons étaient bâties avec des briques […] de terre séchée au soleil […] c'était enfin le paysage de l'Algérie tel que je désirais le voir, avec un soleil très brillant et un ciel toujours bleu* ». Il décrit également autant de scènes de la vie quotidienne parfois amusantes telles que la première dégustation du couscous « *fortement assaisonné de poivre* » et « *détestable* », ou bien la rencontre des « *indigènes* » et des « *maisons de femmes* » qu'il se contentait uniquement de regarder !

Après une étape antiboise en 1894, il retourne en 1895 en Algérie puis en Tunisie. Son passage au Caire en Egypte lui permet de dépeindre les bords du Nil par le biais de la technique de l'aquarelle. Il s'inscrit ainsi bien dans l'air du temps qui offrait la possibilité aux artistes, à travers ce mouvement de l'orientalisme, de marquer son intérêt et sa curiosité pour les pays du Couchant (le Maghreb) ou du Levant (le Proche et Moyen-Orient). Ces œuvres sont aujourd'hui très difficiles à trouver car elles correspondent à une courte période de sa carrière. C'est ainsi par exemple qu'apparaît dans une vente publique parisienne en 1989 une huile sur toile représentant le Mur des Lamentations, copie d'une photographie ou réelle présence in situ ?

Liens pour suivre l'actualité de l'association :
Page Internet sur le site communal : http://val-et-chatillon.com/associations/amis-alfredrenaudin
Page Facebook: https://www.facebook.com/amisalfredrenaudin/

Olivier BENA, président-fondateur de l'association « Les Amis d'Alfred Renaudin »

L'A.C.C.A. de Val-et-Châtillon

Le confinement

La chasse divise, peut être encore plus en période de confinement, mais un arrêté préfectoral du 4 novembre autorise les battues dans le but d'empêcher la prolifération de certaines espèces, en particulier le sanglier, qui peuvent devenir problématiques pour les activités humaines et notamment l'agriculture, entraînant des dégâts sur les futurs semis de tournesol et maïs du printemps 2021.

Les conditions de battues sont drastiques :

- le port du masque est obligatoire jusqu'au poste.
- nous devons nous munir de l'arrêté préfectoral du 4 novembre et d'une déclaration de participation à la battue.
- seules les personnes disposant d'un permis de chasse sont autorisées à être présentes.
- le covoiturage, la restauration en groupe et l'accès au local de chasse sont interdits.

Nous nous sommes engagés à accepter et respecter rigoureusement les consignes de gestes barrières du ministère de la Santé.

La symbolique du cerf

Depuis la nuit des temps, le cerf est l'animal le plus emblématique de la famille des cervidés. La mythologie du cerf se retrouve dans de nombreux récits, c'est une constante chez tous les peuples qui l'ont côtoyé ou chassé. Sa vigueur et la splendeur de son allure font de lui un animal royal associé aux divinités vénérées.

C'est un mammifère herbivore vivant principalement en forêt. Il se nourrit essentiellement à l'aube et au crépuscule, généralement en lisières et prairies. A l'automne, il recherche glands et champignons, il est friand de fruits tels que les marrons, châtaignes et pommes qu'il gaule en se servant de ses bois.

En hiver, ses besoins diminuent. Il consomme surtout des rameaux d'arbres. Il aime écorcer les épicéas, hêtres, frênes et douglas. Les cerfs vivent la plupart du temps en groupe: la harde. Elle est constituée de trios familiaux. La femelle, de la naissance à un an porte le nom de faon. Jusqu'à deux ans c'est une bichette. Au-delà, elle devient une biche. Le mâle est nommé faon jusqu'à six mois puis hère tant qu'il n'a pas ses premiers bois. A l'âge de deux ans il devient daguet.

Mâles et femelles peuvent vivre jusqu'à quinze ans. Les bois de cerfs se forment chaque année au printemps. Pendant sa constitution, l'os est d'abord spongieux puis se minéralise, une membrane appelée velours va le protéger. Au bout de quatre mois le velours tombe et l'os meurt: c'est le bois. Il tombe entre février et mai et repousse en cent vingt jours. Le plus beau des spectacles que la nature est en capacité de nous offrir est la brame. C'est la période des amours des cervidés. Les mâles vont vouloir à tout prix se reproduire, le désir d'accouplement est au summum. La loi de la nature intervient: une sélection naturelle s'effectue pour permettre au plus dominant des mâles de se dégager du groupe. La présence vocale est impressionnante, ils peuvent raire jusqu'à une dizaine de sons différents. Il peut même intervenir un combat entre deux mâles. L'impact pour le cerf à toutes ces étapes peut lui faire perdre entre vingt et quarante kilos. En général, vers la mi-octobre le cycle est définitivement terminé et reprendre onze mois plus tard. Par son comportement grégaire et son régime exclusivement herbivore, le cerf a comme tout animal vivant dans le milieu naturel, un impact sur la forêt. Sachons trouver un bon équilibre pour l'écosystème forestier.

Une pensée pour notre partenaire Pierre PONS disparu brutalement.

L'A.C.C.A. de Val-et-Châtillon vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

Sans oublier que la tolérance est la meilleure arme du respect. Elle a permis la diversité des hommes, des styles de vie, alors que son ennemie l'intolérance est l'initiatrice des guerres. Acceptons les différences, elles sont nos forces.

Le président, Michel BLAISE

CLUB CANIN DU VAL

Malgré la crise sanitaire, notre association s'est très bien adaptée, elle se compose actuellement de quarante-cinq adhérents-membres, ainsi que de sept disciplines (école du chiot, éducation, obéissance, cavage, RCI, section boxer et recherche utilitaire), qui est encadrée de quatre moniteurs/entraîneurs (Marc Aubertin, Robert Mancinelli, Chantal Mougeot, ainsi que Sandra Obeltz).

Education-école du chiot :

-12 binômes sont venus apprendre l'éducation de base et le jeu, la majorité des membres sont restés au sein de notre association pour pratiquer une discipline bien spécifique comme l'obéissance, cavage, recherche utilitaire…

Obéissance :

-Robert, membre du groupe d'obéissance de la commission d'utilisation territoriale de lorraine, moniteur depuis la création du club canin du Val, compétiteur en classe 2 avec Loth, n'hésite pas à transmettre tout son savoir auprès des adhérents.

Cavage :

Ludo, ainsi que Sandra, sont compétiteurs depuis plusieurs années, leurs sections se composent de 13 binômes divisés en deux groupes : compétiteurs/loisirs.

Cette année, quelques compétiteurs ont pu sortir deux fois en concours, et ont obtenu d'excellents résultats à Varsberg (20 /09/20) ainsi qu'à Sarreguemines (4-5/10/20).

Boxer :

-Totof et Marc, responsables de 9 adhérents, préparent les binômes au test de caractères, épreuves de travail et courage au club de race. Certains les ont obtenus très rapidement lors de concours. Ils ont fait un grand entraînement le week-end du 21-22-23/08/2020 au stade de Val-et-Châtillon.

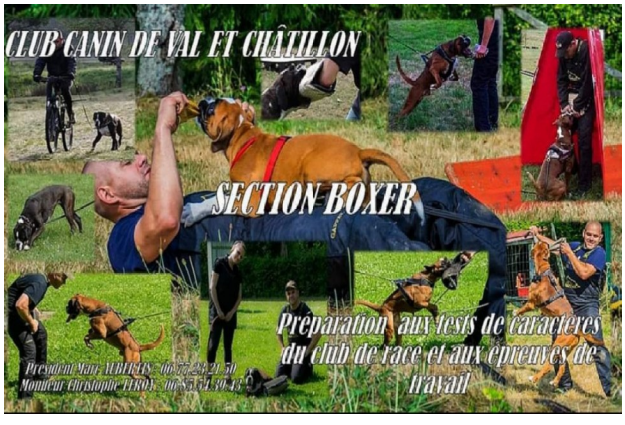

Recherche utilitaire :

-Cathie Fettig, monitrice, compétitrice depuis de très longues années, transmet son savoir auprès de certains adhérents comme Etienne et Pétrus (jeune saint Hubert) qui ne manquent aucun entraînement.

RCI :

-Sarah, compétitrice qui est montée sur la 3ème place au championnat du monde en mondioring l'an passé avec Yzra, continue son travail avec sa petite équipe.

Sorties et stages:

- Des stages chiens catégorisés sont animés par Marc Aubertin (formateur) dans les locaux du club

- Cette année, 9 chiens ont fait ce stage,

- Deux binômes (Chantal-Opla et Laurence-Money Peny) pratiquent du troupeau et ont obtenu cet été un NHAT avec un juge Suisse.

- Amandine-Aska et Sylvie-Pandora, ont obtenu leur CSAU (certificat de sociabilité et aptitude à l'utilisation). Cet examen est obligatoire pour avoir accès à la compétition,

- Ludo-Louchka et Florian-Molly sont sortis le 8 mars 2020 à une compétition de canicross de 7 km à Dieuze,

- Le club est sorti à la Maison de la Forêt située à Saint-Sauveur lors de la fête des sports de nature le 30 /08/2020, nous avons fait des démonstrations canine (cavage, obéissance, éducation et prévention).

Le Club Canin du Val, vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

La présidente, Sandra Obeltz

MAISON POUR TOUS DE VAL-ET-CHÂTILLON

La Maison Pour Tous est composée de trois sections dirigées par des responsables :

- Section Bridge : responsable Jean-Claude - Les lundis de 19h à 21h30 et les samedis de 14h à 16h30 à l'ancienne Agence Postale .
- Section Scrabble : responsable Alain - Les mardis de 14h à 16h à l'ancienne Agence Postale.
- Section Jeux de l'amitié : responsable Roger - Les mercredis de 14h à 18h à la salle des Fêtes pour jouer aux cartes et jeux de société et passer un agréable après-midi qui se termine avec un morceau de brioche et une boisson offerts par l'association.

Toutes les personnes qui désirent nous rejoindre sont les bienvenues.
Pour cela, joindre le secrétaire de l'association :
M. DUMAND Jean-Marie au n°06 81 80 93 45.

Le 7 mars, les membres de l'association se sont réunis pour l'assemblée générale, suivie du pot de l'amitié.

Cette année, l'association compte 41 adhérents.

Le bureau est composé ainsi :

- Présidente : SCHMITT Marie-Jo
- Vice-Président : TALLOTTE Jean-Claude
- Trésorière : EHRLÉ Josiane
- Trésorière suppléante : DUQUENET Colette
- Secrétaire : DUMAND Jean-Marie
- Responsable matériel DUMAND Jean-Marie

Durant l'année 2020, l'association a perdu M. Roland DARDAINE et M. Jean-Bernard KLEIN.

En raison du confinement instauré par le gouvernement mi-mars, nos sections n'ont pu se réunir pendant plus de six mois.

Suite a une situation sanitaire favorable, nous avons pu rouvrir à compter du 22 septembre avec l'autorisation de la Mairie, les sections Bridge et Scrabble, à condition de respecter tous les gestes barrières. La réouverture a été de courte durée car le gouvernement a imposé un deuxième confinement à compter du 23 octobre.

Nos activités pour l'année 2020

Toutes nos manifestations prévues pour l'année 2020 ont du être annulées en raison de la pandémie COVID 19. A savoir :

- Les 3 lotos, dont un destiné aux enfants.
- Les sorties pour les seniors et celles destinées aux enfants.
- L'organisation d'un repas à thème par trimestre.
- Le vide-grenier dans le parc communal
- La bourse aux jouets.
- Le marché de Noël.
- L'année 2020 devait se terminer par le traditionnel repas des adhérents.

Suite à la reprise des Restos du Cœur à Val-et-Châtillon, la Mairie a récupéré le local sous la salle des fêtes et nous a affecté le local de l'ancienne Agence Postale.

Le chapiteau de la MPT, n'étant plus aux normes, a été vendu à un particulier.

Les kayaks financés par le Conseil Départemental 54 n'étant plus utilisés depuis plusieurs années, ils ont été cédés gracieusement au Club Kayak de Gerbéviller.

Le fait de n'avoir organisé aucune manifestation en raison de la pandémie, l'association a généré moins de recettes (les cotisations des adhérents et la subvention de la Mairie) que de dépenses (cotisations aux fédérations française, régionale et MJC Lorraine et l'assurance locaux et matériels).

A l'heure actuelle, on peut dire que l'accueil de loisirs à Val-et-Châtillon prévu pour l'été 2021 est fortement remis en question si nous sommes seul porteur du projet.

Le bureau de la MPT attend la fin de la pandémie et les directives du gouvernement pour reprendre ses activités. Les prévisions pour 2021 seront décidées lors d'une réunion en début d'année.

Tous les membres de la Maison Pour Tous vous souhaitent une joyeuse année et surtout RESTEZ PRUDENT !

La Présidente, Marie-Jo

Cercle de Madame du Châtelet

Le Cercle de Madame du Châtelet mène des actions pour faire mieux connaître Madame Emilie du Châtelet et faire aussi la promotion des femmes. Sa présidente, Madame Annie Jourdain, passe le mois de Mars et une bonne partie de l'été à Val-et-Châtillon. Le grand événement du Cercle a lieu le 10 septembre pour commémorer le décès de Madame du Châtelet, femme de lettres et de sciences.

Il est prévu d'organiser en mars 2021 une rencontre avec les femmes et les jeunes filles de Val-et-Châtillon et des environs afin de collecter des idées pour un projet innovant (mode, couture, écriture, dessin, musique, danse, ...).

Les membres de l'association qui a maintenant une dizaine d'années sont aussi bien des hommes que des femmes. On peut en savoir plus en consultant deux pages facebook:

1) Week-ends Femmes Battantes

2) Le 10 septembre à Lunéville.

La présidente, Annie Jourdain
lelivredethieberge@gmail.com

Association des conjoints survivants Veufs et veuves

Section de CIREY-sur-VEZOUZE, TANCONVILLE, VAL-et-CHATILLON

Les activités de la section ont été fort perturbées cette année 2020 en raison de l'épidémie de Coronavirus. Les rassemblements de membres lors de sorties, goûters, repas ont été suspendus à partir du mois de mars. Ces activités représentent l'essentiel de nos actions avec pour objectif : rompre la solitude et vivre un moment d'échange et d'amitié. Seuls ont été réalisés une galette à Cirey- sur-Vezouze le 24 janvier et un goûter à Val-et-Châtillon le 6 mars.

En cette fin d'année, faute de pouvoir encore nous réunir, nous envisageons d'offrir à nos adhérents un petit colis pour Noël.

Pour 2021 nous n'avons pas encore prévu notre calendrier étant dans l'attente des possibilités qui nous seront données.

Pierre MARCHAL

JS VAL Football saison 2020

Cette année a été fortement perturbée par la crise du covid-19 avec deux arrêts de toutes activités entraînements et compétitions, avec aussi un démarrage difficile par manque de recrutements.

L'équipe fanion se compose de seize joueurs répartis comme suit : six vétérans, sept seniors, et trois U18-U19. Huit dirigeants vient compléter cette équipe.

Concernant notre championnat D4, pour l'instant deux matchs ont été joués avec comme résultats un match nul et une défaite. Deux matchs non joués et annulés cause de cas de covid positif, la prochaine échéance sera le dimanche 6 décembre si notre ligue Grand Est nous permet de reprendre .

Toute l'équipe de la JS VAL vous souhaite une bonne année 2021 et surtout prenez soin de vous.

Pour le comité, le secrétaire.
MARC AUBERTIN

Sapeurs-pompiers de Cirey-sur-Vezouze

Effectif du centre de secours 20 sapeurs-pompiers, une nouvelle recrue Mlle Charline HOUPERT de Val-et-Châtillon.

Population défendue en 1er appel 3563 habitants sur nos communes de 1er appel (Bertrambois, Cirey-sur-Vezouze, Harbouey, Parux, Petitmont, St- Sauveur, Tanconville, Val-et-Châtillon) .

feu de forêt à St Sauveur

275 interventions en 2019 pour le CS CIREY dont 34 pour Val-et-Châtillon (29 secours à personnes 3 incendies et 2 accidents de la voie publique).

250 interventions pour l'instant depuis le début de l'année, pour le CS CIREY, dont 20 pour Val-et-Châtillon (18 secours à personnes, 1 incendie et 1 accident de la voie publique).

Francis EPPE

Paroisse

A l'occasion du centenaire du baptême des cloches de l'église saint Laurent, samedi 29 février, la municipalité et la paroisse du Bon Père Fourier des Vosges ont organisé une conférence animée par Thibaut Laplace, campanologue. Devant une quarantaine de personnes, ce dernier a évoqué le rayonnement des fondeurs de cloche lorrains entre le Moyen-Âge et la Révolution. Dans un second temps, le conférencier est revenu sur son inventaire des cloches à travers un diaporama inédit, avec notamment leurs magnifiques sculptures et ornements. Thibaut Laplace reviendra pour une présentation plus technique des cloches notamment les différentes sonneries qui rythment la vie du village.

Dimanche 1er mars, l'abbé Didier Jacques, curé *in solidum* de la paroisse du Bon Père Fourier des Vosges a célébré une messe anniversaire préparée avec soin. Pascal Marchal, sacristain et assistant paroissial, avait décoré le chœur de l'église notamment avec le portrait des saintes patronnes des cloches: Jeanne d'Arc, Marguerite-Marie et Bernadette.

A la sortie de l'office, les paroissiens ont pu entendre la volée des cloches, notamment le tintement de la moyenne cloche remise en service pour cet événement, en attendant sa réparation définitive dans le courant du mois de mars.

Olivier Béna

A.M.C. de Val-et-Châtillon

La plupart des dates de l'année 2020 ont été annulées. Malgré tout, l'association a pu réaliser quelques sorties commémoratives en comité restreint, merci aux porte-drapeaux :

- Appel du 18 juin à Val-et-Châtillon,
- Cérémonie au Mouton-Noir le 13 juillet,
- Lancaster Mémorial le 26 juillet,
- Libération de Lunéville le 18 septembre,
- Hommage aux Harkis le 25 septembre,
- Dépôt de gerbe pour la libération de Cirey (seul).

Par mesure de sécurité sanitaire, l'assemblée générale prévue le 23 janvier 2021 est annulée.

Le 18 juin à Val-et-Châtillon

CENTRALES VILLAGEOISES
DE VEZOUZE EN PIEMONT

Créée depuis février 2019, la SAS Centrales Villageoises de Vezouze en Piémont est un collectif citoyen qui est dirigé par un conseil de 9 administrateurs (tous issus de différentes communes du territoire) et qui après ouverture de capital, compte désormais 83 actionnaires répartis entre particuliers, communes, associations et entreprise du secteur pour un capital global de 127.250 €.

L'objectif de cette société citoyenne est de développer les énergies renouvelables solaires sur le territoire par une dizaine d'installations photovoltaïques de 100 à 525 m^2 sur les toitures de bâtiments mises à disposition par les collectivités (auxquelles une location au tarif annuel de 1,25 € par M^2 de panneaux installé sera reversée) ; de vendre l'énergie produite et enfin de rémunérer ses actionnaires.

Dès sa création, la SAS a lancé une prospection vers toutes les communes de la CCVP pour connaître celles qui accepteraient de mettre à disposition (moyennant location) la toiture d'un bâtiment communal bien exposée sud.

Val-et-Châtillon s'est montrée d'emblée intéressée, en proposant l'ancienne école, la salle des fêtes. Au final, c'est la toiture de la salle des fêtes qui a été retenue, mais une visite technique en présence d'un couvreur a mis en évidence la nécessité de renforcer la portance de la toiture et de remplacer la couverture existante par des bacs acier. Coût des travaux : 14.817 €. La SAS a proposé de prendre en charge toute la fourniture et pose de bacs acier dans la limite de 8.500 €. Ce que la municipalité a accepté.

Le 7 juin 2019, la SAS a tenu une réunion publique d'information, en mairie de Val-et-Châtillon.

L'ensemble des projets : *Commune Site*	Puissance installée (WC)	Production (estimation installateur) (kWh/an)
DOMJEVIN Eglise	35 855	38 960
AMENONCOURT Eglise	30 885	33 559
AUTREPIERRE Eglise	35 500	38 574
REPAIX Salle communale	35 700	40 610
BLAMONT Siège CC	31 600	34 780
ANCERVILLER Mairie-Ecole	35 700	40 030
BADONVILLER Gymnase	99 400	108 510
VAL-ET-CHATILLON Salle des fêtes	35 500	39 670
BERTRAMBOIS Eglise	35 700	37 913
DOMEVRE SUR VEZOUZE Haras	35 500	38 900
	411 340	451506

Pour en savoir plus :
www.vezouzepiemont.centralesvillageoises.fr et sur facebook

Les travaux de rénovation de la toiture réalisés par l'entreprise GERARD de Domèvre ont été réalisés en septembre 2020.
Le raccordement ENEDIS est effectif depuis l'été.
170 M2 de panneaux (soit 100 panneaux) ont été installés par l'entreprise SUNEST début décembre 2020. Montant HT : 30169 €
Puissance à installer : 35 500 WC pour une production estimée à 39 670 Kwh/an
Date approximative de mise en service : fin d'année 2020.
Nonobstant les petits revenus de location de toiture qui lui seront versés annuellement, la commune s'est inscrite dans une démarche exemplaire et d'avant-garde en faveur de l'environnement. Un engagement qui lui a permis de bénéficier d'un soutien financier non négligeable dans la rénovation de la toiture du bâtiment. Un rapport gagnant-gagnant.

Services à la personne

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

Tel : 03 83 42 67 40
admr.cireybadonviller@fede54.admr.org

Confinement

Les salariées de l'ADMR ont été et sont en première ligne car elles ont un lien essentiel de veille et d'alerte puisque leurs interventions permettent le contact auprès de personnes âgées, fragiles et souvent isolées.

Dans ce contexte difficile, leur présence permet encore de démontrer le rôle vital qu'elles assurent pour permettre aux personnes âgées de rester à domicile dans les meilleures conditions.

Les bénévoles ont un rôle de bienveillance et de soutien. Les échanges téléphoniques, nombreux, permettent d'évaluer les situations et de rassurer les personnes les plus angoissées.

L'équipe d'intervention s'est vue offrir de la part d'associations ou de commerçants (savonnerie de Petitmont, Bickers, gendarmerie, supermarché, laboratoire) des chocolats, viennoiseries, crèmes hydratantes, du gel hydroalcoolique, des visières…

L'anticipation de l'association et la réactivité du réseau ADMR, ont permis de mettre à disposition des intervenantes le matériel de protection nécessaire, afin d'effectuer les prestations dans les meilleures conditions.

Bénévoles à l'ADMR :

Bénévole signifie vouloir du bien. Le bénévole partage : bienveillance, écoute, neutralité, volontariat, générosité, empathie. Un esprit d'équipe est nécessaire pour pouvoir partager ses expériences dans cet engagement.

Deux bénévoles ont rejoint notre équipe :Martine Schleininger pour le bureau et Martine Kindelberger pour MONALISA.

Assemblée Générale de l'ADMR du Piémont Vosgien

Elle s'est tenue à huis clos, compte tenu de la crise sanitaire.

Un bilan en chiffres :

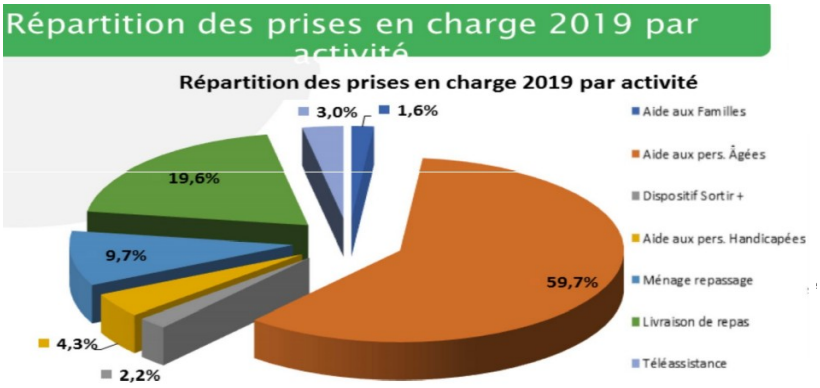

Notre association ADMR du Piémont Vosgien propose des postes salariés de proximité d'aides à domicile. L'association permet un certain dynamisme de l'emploi en zone rurale.

Pour faire vivre l'association une équipe de bénévoles est nécessaire pour animer différents postes :

_ le recrutement, l'organisation du travail
_ le suivi des dossiers des clients bénéficiaires avec visites à domicile
_ la gestion du portage des repas
_ la téléassistance
_ la trésorerie
_ et n'oublions pas l'équipe « Monalisa » qui lutte contre l'isolement des personnes fragiles.

---

partego
le sens du travail

PARTéGo est un groupe de l'économie sociale et solidaire au sein duquel existent trois structures départementales dont le siège est à Nancy : F.R. Services, Solefor et Fr'2i intérim. L'agence de Blâmont permet de proposer des services de proximité.F.R. Services opère dans le secteur des services auprès des particuliers, mais pas exclusivement. Du personnel résidant sur le territoire de la Communauté de Communes est régulièrement mis à disposition pour des petits travaux de jardinage, ménage, petits bricolages auprès des particuliers du secteur.

F.R. SERVICES missionne régulièrement ses salariés auprès des collectivités, des associations, des entreprises lors d'accroissement d'activité ou d'absence de personnel… SOLEFOR est un chantier collectif. Sur l'année, une vingtaine de salariés bénéficient d'un encadrement technique et d'une formation les menant au titre professionnel. SOLEFOR intervient sur devis, auprès des particuliers, entreprises, collectivités avec son matériel pour des travaux de maçonnerie, second œuvre et entretien d'espaces verts. Fr'2i est une entreprise de travail temporaire intervenant auprès des entreprises locales dans tous les secteurs d'activités.

03 83 42 39 63 / blamont-baccarat@partego.fr

La Maison de la Forêt

La Maison de la Forêt a pour vocation de promouvoir la forêt non seulement en tant qu'élément majeur du paysage et support de loisirs mais aussi en tant que matière économique, écologique et scientifique.

Elle se définit comme un outil de réflexion, de rencontres et de création de projets autour de la forêt au sens large.

Sa position de porte d'entrée du massif des Vosges, au carrefour de nombreux sentiers de randonnée, déjà dans la forêt mais facilement accessible en voiture, est idéale pour ce lieu d'accueil, d'échange, de développement touristique et culturel. Cela se traduit, d'avril à octobre, par l'organisation de conférences, d'animations, de sorties nature dans une ambiance chaleureuse et conviviale !

Depuis 2019, la Maison de la Forêt propose des activités pédagogiques adaptées aux différents programmes scolaires.

Par ailleurs, le site dispose d'un refuge de 10 couchages disponibles en location ainsi que de 8 vélos à assistance électrique pour partir en balade dans les environs. La Maison de la Forêt est également le point de départ de 7 circuits de randonnée balisés par les membres du Club Vosgien.

L'année 2020, marquée par la situation sanitaire que l'on connaît tous, a vu la structure s'adapter et se renouveler afin d'accueillir les différents publics dans de bonnes conditions. Réouverte dès le jeudi 21 mai, nombreux furent les visiteurs locaux ou touristes d'un jour, à s'émerveiller des richesses culturelles et paysagères du Piémont Vosgien.

Marcher, s'évader, voyager, partager... le tout là où la forêt prend vie !

Gautier Tack

Animateur-Coordonnateur de la Maison de la Forêt (54480 Saint-Sauveur)

Contact : 03.83.71.23.25 / maisondelaforet@ccvp.fr

Les roches, une richesse

Roche de l'écureuil le long du sentier d'Achiffet

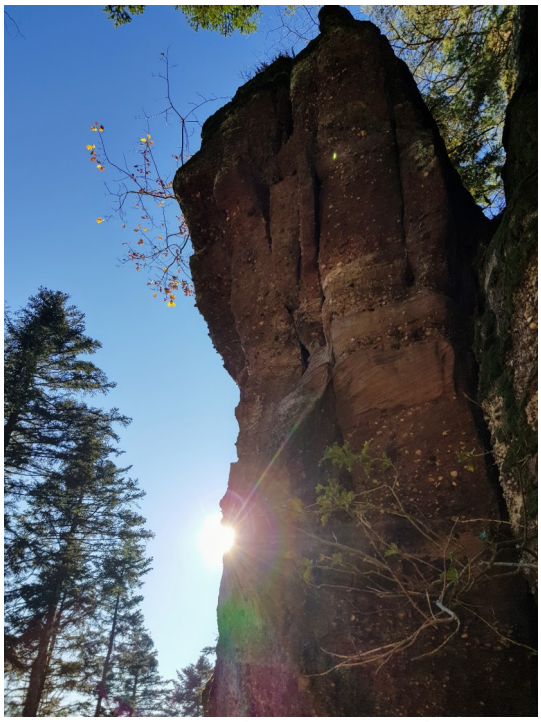

Roche du Géant (forêt privée)

Clineroche, aux abords du village mais sur le territoire de Petitmont

Roche des Druides (forêt privée)

Roche dédiée à Pierrot Ramella

Roche des Druides (forêt privée)